

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

**Diplôme de Conservateur
de Bibliothèque**

MÉMOIRE D'ÉTUDE

**Coopération et lecture publique
en Midi-Pyrénées (1984-1992)**

Françoise Decatoire

**Sous la direction de
Jean-Noël Soumy,
Conseiller au livre et à la lecture
Direction Régionale des Affaires Culturelles de Midi-Pyrénées**

1992
DCB
75

1992

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

**Diplôme de Conservateur
de Bibliothèque**



MÉMOIRE D'ÉTUDE

**Coopération et lecture publique
en Midi-Pyrénées (1984-1992)**

Françoise Decatoire

**Sous la direction de
Jean-Noël Soumy,
Conseiller au livre et à la lecture
Direction Régionale des Affaires Culturelles de Midi-Pyrénées**

**Stage effectué de Juillet à Octobre 1992
au Centre Régional des Lettres Midi-Pyrénées,
sous la responsabilité de Laurence Simon**

1992

1992

DCB

75

Coopération et lecture publique en Midi-Pyrénées (1984-1992)
Decatoire, Françoise

RÉSUMÉ :

La coopération entre bibliothèques publiques est issue de la réflexion professionnelle, de la décentralisation, de l'expansion des nouvelles technologies et des nécessités économiques. A partir de 1984, en Midi-Pyrénées, des actions se sont développées, impulsées par l'agence régionale de coopération (C.R.L.), par d'autres organismes, ou dans le réseau des bibliothèques publiques. Leur évolution démontre la difficulté à réunir les volontés de l'Etat et des collectivités locales, pour une politique de lecture publique coordonnée.

DESCRIPTEURS :

Bibliothèque publique ; coopération ; réseau bibliothèque ; France ; Midi-Pyrénées.

ABSTRACT :

The cooperation between public libraries is derived from the professional thought, the decentralization, the growth of the new technologies, and the economical necessity. From 1984, in [Midi-Pyrénées], specific actions worked out of the regional cooperation agency [C.R.L.] or others places, and through the public library network. They show the difficulty to join together the will of the state and these of the local communities for a coordinated public reading policy.

KEYWORDS :

Cooperation ; public library ; library network ; France ; Midi-Pyrénées.

REMERCIEMENTS

Je remercie vivement :

Monsieur Jean-Noël Soumy, Conseiller au livre et à la lecture à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Midi-Pyrénées pour ses indications et ses conseils.

Madame Laurence Simon, Directrice du Centre Régional des Lettres Midi-Pyrénées pour m'avoir accueillie en stage et pour la confiance qu'elle m'a témoignée.

Toutes les personnes travaillant au C.R.L. Midi-Pyrénées pour leur aide, leur gentillesse et leur patience :

Sylvie Canale, Bibliothécaire-adjointe au Centre de documentation jeunesse

Marie-Madeleine Ival, Assistante technique pour le patrimoine

Marie-Christine Muscat, Secrétaire

Eunice Nunes, Bibliothécaire-documentaliste du Centre de documentation jeunesse

Christine Voegeli, Assistante de direction

Les personnes qui m'ont consacré du temps et m'ont transmis leur expérience et leur réflexion :

Mireille Aïn, bibliothécaire B.M. d'Auch, **Jean-claude Annezer**, conservateur à la Bibliothèque Interuniversitaire de Toulouse, chargé de la section lettres, **Madame Bach**, bibliothécaire responsable du CCN-PS à la Bibliothèque Interuniversitaire de Toulouse, **Jean-Claude Barrère**, professeur chargé d'études au C.R.D.P., **Marie-Laure Bertrand**, conservateur à la Médiathèque départementale de Haute-Garonne, **Béatrice Boisard**, bibliothécaire B.M. de Blagnac (section jeunesse), **Brigitte Bonnet**, documentaliste directrice du Centre de formation aux carrières des bibliothèques, **Henri Bosc**, directeur de la B.D.P. de l'Aveyron, **Geneviève Boulbet**, conservateur en chef à la B.I.U. de Toulouse, présidente de l'A.B.F. Midi-Pyrénées, **Eliane Bousquet**, directrice de la B.C.P. des Hautes-Pyrénées, **Anne-Françoise Bufflier**, directrice de la B.D.P. du Lot, **Marie Catalogne**, bibliothécaire de la B.C.P. du Tarn, **Jocelyne Deschaux**, conservateur chargée des fonds anciens B.M. Toulouse, **Cécile Eymard**, directrice de la B.C.P. du Tarn, **Michelle Fourastié**, documentaliste, **C. Helie**, bibliothécaire B.M. de Pamiers, **Claudine Hervouet**, bibliothécaire B.M. Muret, **Monique Hillenmeyer**, directrice de la B.C.P. du Tarn et Garonne,

Philippe Julien, directeur de la B.M.C. de Toulouse, **Madame Laurain**, bibliothécaire B.M. de Cahors, **Philippe Lepape**, directeur de NADAL, **Pascal Leroy**, directeur de la B.M. de Montauban, **A. Levy**, directeur de la B.M. de Castres, **Anne Marinet**, conservateur à la B.M. de Toulouse, responsable section jeunesse, **Joëlle Moulines**, bibliothécaire Médiathèque Rodez, **Béatrice Pedot**, F.F.C.B., **Monsieur Pons**, directeur de la B.M.C. d'Albi, **P.J. Pujol**, directeur de la B.C.P. de l'Ariège, **D. Querol**, bibliothécaire B.M. Bagnères de Bigorre, **P. Rebuffet**, discothécaire B.M. Blagnac, **Madame Remonet**, bibliothécaire B.M. Blagnac, **Madame Robert**, Association française pour la lecture, **Marie-Paule Rolin**, directrice de la B.C.P. du Gers, **Ch. Rouly**, videothèque B.M. Blagnac, **G. Sabatier**, discothécaire à la B.C.P. du Tarn, **Madame Scipion**, directrice B.M. Tarbes, **Françoise Smets**, bibliothécaire B.M. Foix, **Madame Soulie**, bibliothécaire B.M. Villefranche de Rouergue, **Jacques Surmonne**, conservateur chargé de l'informatique B.M. de Toulouse, **Michèle Vincent**, bibliothécaire B.M. Millau.

SOMMAIRE

Introduction

I - Origines de la coopération entre bibliothèques.....	4
1. Evolution de la réflexion professionnelle	4
2. Décentralisation et bibliothèques publiques.....	7
3. Développement des nouvelles technologies	10
4. Nécessité économique	12
II - La région Midi-Pyrénées : présentation générale	13
III - La coopération entre bibliothèques publiques en Midi-Pyrénées :	
Perspective fonctionnelle	18
A) Création et fonctionnement du C.R.L. Midi-Pyrénées, agence régionale de coopération entre bibliothèques	18
B) Informatique - Information bibliographique.....	24
C) Patrimoine	31
D) Secteur jeunesse	35
E) Formation	39
F) Pôles Associés	43
IV - La coopération entre bibliothèques publiques en Midi-Pyrénées : perspective institutionnelle	
A) B.C.P. (B.D.P.).....	47
B) B.M.	53
C) B.C.D.....	57
D) Bibliothèques d'entreprise.....	59
Conclusion générale	62

Annexes

Bibliographie

TABLE DES SIGLES

A.B.F.	Association des Bibliothécaires Français
A.D.A.C.E.S.	Association pour le Développement de l'Action Culturelle dans les Etablissements Scolaires
ADACESEP	Association pour le Développement de l'Action Culturelle, Educative et Sportive dans les Etablissements Pénitentiaires
A.D.B.C.P.	Association des Directeurs de Bibliothèque Centrale de Prêt
A.D.B.S.	Association des Documentalistes et Bibliothécaires Spécialisés
A.F.L.	Association Française pour la Lecture
A.R.B.A.D.	Association Régionale des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes
AS.CO.BI.MIP.	Association de Coopération des Bibliothécaires de Midi-Pyrénées
B.C.D.	Bibliothèque Centre Documentaire
B.C.P.	Bibliothèque Centrale de Prêt
B.D.P.	Bibliothèque Départementale de Prêt
B.I.U.	Bibliothèque Inter Universitaire
B.M.	Bibliothèque Municipale
B.M.C.	Bibliothèque Municipale Classée
B.M.V.R.	Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale
C.A.D.I.S.T.	Centre d'Acquisition et de Diffusion de l'Information Scientifique et Technique
C.A.F.B.	Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Bibliothécaire
C.A.N.A.C.	Catalogue National Centralisé
C.C.F.	Catalogue Collectif de France
C.C.N. - P.S.	Catalogue Collectif des Publications en Série
C.D.D.P.	Centre Départemental de Documentation Pédagogique

C.D.I.	Centre de Documentation et d'Information (collèges et lycées)
C.E.B.R.A.L.	Cercle d'Etudes des Bibliothécaires des Régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc
C.I.C.T.	Centre Interuniversitaire de Calcul de Toulouse
C.N.C.B.P.	Centre National de Coopération des Bibliothèques Publiques
C.N.E.S.	Centre National d'Etudes Spatiales
C.N.F.P.T.	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
C.N.L.	Centre National des Lettres
C.R.C.D.G.	Centre de Recherches sur la Conservation des Documents Graphiques
C.R.D.P.	Centre Régional de Documentation Pédagogique
C.R.F.C.B.	Centre Régional de Formation aux Carrières des Bibliothèques, du Livre et de la Documentation
C.R.I.L.J.	Centre de Recherche et d'Information sur la Littérature de Jeunesse
C.R.L.	Centre Régional des Lettres
C.S.B.	Conseil Supérieur des Bibliothèques
D.A.T.A.R.	Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
D.B.L.P.	Direction des Bibliothèques et de la Lecture Publique (1945-1975)
D.B.M.I.S.T.	Direction des Bibliothèques, des Musées et de l'Information Scientifique et Technique
D.E.U.G.	Diplôme d'Etudes Universitaires Générales
D.E.U.S.T.	Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques
D.L.L.	Direction du Livre et de la Lecture
D.R.A.C.	Direction Régionale des Affaires Culturelles
D.R.A.P.	Direction Régionale des Affaires Pénitentiaires
E.N.S.B.	Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques (→ 1991)
E.N.S.S.I.B.	Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (1991 →)
E.P.R.	Etablissement Public Régional

F.F.C.B.	Fédération Française de Coopération entre Bibliothèques
I.F.B.	Institut de Formation des Bibliothécaires (1/9/92 →)
I.F.L.A.	International Federation of Librarians Associations
I.N.S.E.E.	Institut National de Statistiques et d'Etudes Economiques
I.U.F.M.	Institut Universitaire de Formation des Maîtres
I.U.P.	Institut Universitaire Professionnalisé
I.U.T.	Institut Universitaire de Technologie
L.I.B.R.A.	Logiciel Intégré pour Bibliothèques en Réseau Automatisé
NADAL	Nouvelles Technologies Appliquées à la Documentation, aux Archives et au Livre
S.B.N.	Serveur Bibliographique National
S.I.C.O.V.	Syndicat Intercommunal à Vocation Culturelle
S.I.V.O.M.	Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
S.I.V.U.	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
S.U.N.I.S.T.	Serveur Universitaire de l'Information Scientifique et Technique
U.F.R.	Unité de Formation et de Recherche

Deux expressions "entrée dans les moeurs" et "désintérêt, lassitude", présentes dans l'intervention de L. Yvert aux Perspectives pour la coopération¹ en 1991, traduisent à la fois la nécessité de la coopération entre bibliothèques et les difficultés rencontrées dans son application.

Un courant d'opinions défavorables aux agences régionales de coopération, mises en place depuis 1984, conteste leurs résultats. De plus, les nouveaux projets, concernant Pôles Associés de la Bibliothèque de France et Bibliothèques Municipales à Vocation Régionale, risquent de modifier profondément "le paysage français des bibliothèques" et les conditions de leur coopération.

Il a donc semblé intéressant de s'interroger sur ce problème et d'essayer de faire, modestement, un bilan sur les actions et les discours de coopération entre les bibliothèques (nature et forme des réseaux ; rapports entre partenaires ; ambiguïtés des termes ; etc...).

Cette réflexion a deux limites :

1) L'objet en est le réseau de lecture publique (principalement les bibliothèques centrales de prêt et les bibliothèques municipales, qualifiées de "pièces maîtresses d'un système de lecture publique" dans le rapport Vandevoorde²).

2) Le cadre en est la région Midi-Pyrénées, avec ses spécificités géographiques, socio-économiques, démographiques, politiques et culturelles.

La légitimité de la coopération pour un meilleur service public est reconnue que ce soit pour le partage des tâches, le partage des ressources ou l'élaboration d'outils et de services communs.

Le problème central est celui de l'organisation de la coopération entre bibliothèques publiques, avec une définition précise des fonctions qui la rendent indispensable, une évaluation des besoins et une répartition claire des compétences.

¹FFCB .- Perspectives pour la coopération .- 1991 .- pp 54-61

²Vandevoorde, Pierre .- Les bibliothèques en France : rapport à Monsieur le Premier Ministre .- Paris : Ministère de la Culture .- 1987 .- p 39

Comment concilier l'autonomie des collectivités territoriales entièrement responsables des services de lecture publique, en l'absence d'une loi sur les bibliothèques, et la cohérence essentielle, sur le plan technique et professionnel, à la réalisation d'un service de lecture publique égalitaire et équilibré sur tout le territoire ? Un problème cornélien...

Depuis 1984, la coopération entre bibliothèques publiques en Midi-Pyrénées s'est élaborée, d'une part, sur la base d'un contexte national (évolution de la réflexion professionnelle ; décentralisation-déconcentration ; développement des nouvelles technologies...) ; d'autre part sur les réalités de Midi-Pyrénées.

Deux éclairages complémentaires et croisés permettent d'étudier les réalisations régionales depuis 1984 :

1) Dans une perspective fonctionnelle, la description et l'analyse des actions et expériences menées à partir du Centre Régional des Lettres Midi-Pyrénées : agence régionale de coopération entre bibliothèques en parallèle avec d'autres organismes, tel le Centre Régional de Formation aux Carrières des Bibliothèques, du Livre et de la Documentation.

2) Dans une perspective institutionnelle et territoriale, à partir des services de lecture publique eux-mêmes (réseaux, partenaires, participation projets coopératifs).

La méthode adoptée a été d'interviewer en face à face ou au téléphone les acteurs régionaux de la coopération entre bibliothèques publiques : Conseiller pour le livre et la lecture (DRAC) ; Centre Régional des Lettres Midi-Pyrénées ; Société civile coopérative NADAL ; Centre Régional de Formation aux Carrières des Bibliothèques, du Livre et de la Documentation ; représentants d'associations professionnelles, l'ABF ; Directeurs et bibliothécaires des huit bibliothèques centrales de prêt et de la majorité des Bibliothèques municipales des villes de plus de 10.000 habitants ; Centre Régional de Documentation Pédagogique ; Association Française pour la Lecture.

Cet échantillon n'est pas exhaustif : il a été déterminé après un examen préalable des actions de coopération menées depuis 1984.

Le temps consacré aux entretiens, d'une heure à trois heures en moyenne en face à face et 20-30 mn au téléphone, témoigne de l'intérêt des professionnels rencontrés pour ces problèmes. Les témoignages et réflexions ont constitué la matière première de cette étude apportant les informations multiples et précises qu'un questionnaire paraissait impropre à donner. S'y ajoute la richesse d'un échange personnalisé.

Le but n'est pas de décerner les prix de la coopération en Midi-Pyrénées : ni plaider, ni réquisitoire, ce travail n'est qu'un apport à la réflexion sur la coopération entre bibliothèques publiques.

La lecture et l'étude des rapports officiels sur les bibliothèques, des articles de revues professionnelles, des documents de l'INSEE sur la région Midi-Pyrénées et d'ouvrages sur la décentralisation ont complété les entretiens et visites.

I - ORIGINES DE LA COOPÉRATION ENTRE BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

La coopération entre bibliothèques publiques en région est issue de la convergence de plusieurs facteurs qui ont donné la même configuration proposée pour toutes les régions.

- L'évolution de la réflexion des professionnels sur ce sujet ;
- La décentralisation, accompagnée de la déconcentration des administrations centrales ;
- L'expansion et la banalisation des nouvelles technologies, en particulier l'informatique et les télécommunications ;
- La conjoncture économique obligeant à la complémentarité et à une gestion stricte des services.

1) La coopération est un problème qui apparaît dans la presse professionnelle régulièrement depuis que des revues, comme le Bulletin d'information de l'ABF (1920) ou le Bulletin des bibliothèques de France, existent.

Dans un article de Y. Ruysen, paru en 1956³ et intitulé "Coordination et coopération entre les bibliothèques" se retrouvent des idées et des principes qui animeront projets et réalisations jusqu'à aujourd'hui :

- le caractère quasi obligatoire de la coopération y est affirmé. La Charte des bibliothèques adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques le 7 Novembre 1991 le confirme dans l'article 5 : "D'une manière générale, toute bibliothèque doit s'inscrire dans un ensemble organisé dont l'objectif est de fonctionner en réseau. En conséquence, toute demande doit pouvoir être satisfaite".

³Bulletin des bibliothèques de France .- 1956 .- pp 845-864

En 1956, ce même but lui est assigné : "Nous sommes tous d'accord pour affirmer qu'une bibliothèque, par principe, doit fournir au lecteur, tout, tout de suite. C'est sa vocation, sa définition".⁴

Cet accès de "tous à tout" est un idéal, tapi au fond de tout projet coopératif.

- Le travail en "réseau" régional déjà préconisé dès les années 50 est le remède à l'incomplétude des services de lecture publique : échanges d'informations, d'expériences, partage des tâches et des ressources vont permettre de contrebalancer les effets négatifs induits par l'isolement et l'émiettement des structures, surtout les bibliothèques municipales. "Autrement dit, les bibliothèques souffraient avant tout de leur extrême décentralisation"⁵.

- Comment combattre l'isolement et l'incohérence ? les idées de coordination, de cohérence et d'harmonisation sont valorisées au maximum et ne cesseront de l'être : l'articulation entre l'échelon national et régional doit être définie sur la base d'une politique nationale de lecture publique.

De 1945 à 1975, la Direction des bibliothèques et de la lecture publique, commune à tous les types d'établissements ne réussira pas à faire voter une loi sur les bibliothèques, bien que les efforts accomplis soient considérables.

- Les applications proposées dès cette époque sont toujours d'actualité : travail bibliographique commun ; catalogues collectifs ; prêt-inter; coordination des politiques d'acquisition, de conservation, d'élimination, en particulier pour fonds locaux ; patrimoine ; formation professionnelle ; animation.

- Les solutions et la mise en place d'instruments adéquats revêtent diverses formes jusqu'en 1984 : la base régionale, sur le plan territorial, paraît favorable à l'implantation de services communs, services d'Etat solidement équipés avec du personnel qualifié, chargé de dynamiser les bibliothèques locales et de structurer le réseau de lecture publique régional, le financement venant également de l'administration centrale (Ministère).

⁴Ruyssen, Y. .- Bull. Bibl. France .- 1956 .- pp 845-864

⁵ Goasguen, Jean .- Les structures régionales de coopération. Bulletin d'information de l'ABF .- 1984 .- n° 123

Dès le rapport Vandevorde ⁶ en 1981, la contribution des instances régionales et départementales est souhaitée.

L'organisation de ces services est envisagée de deux façons :

- missions d'ordre coopératif à partir d'établissements existants (actuellement, Bibliothèques Municipales à Vocation Régionale)
- création de structures spécialisées comme les conçoit le rapport Pingaud-Barreau⁷ :
 - * un conseil régional des bibliothèques
 - * un service régional du livre
 - . administré par un conseil d'administration (représentants conseil des bibliothèques + élus régionaux)
 - . dirigé par le chargé de mission régional
 - . composé d'une cellule librairie et d'une cellule bibliothèques, celle-ci ayant une mission de coopération pour certains secteurs (formation professionnelle, patrimoine, accès aux documents, automatisation, action culturelle, information, évaluation).

En 1982, le rapport Desgraves⁸ limite ces missions au patrimoine et les étudie de façon très détaillée. Il n'a été suivi d'aucun commencement d'exécution.

Sur le plan des réalisations effectives, quelques mouvements précurseurs sont à signaler : l'action de la Bibliothèque Nationale en matière de formation, restauration et catalogues collectifs ; le rôle de coopération joué par certaines bibliothèques municipales dans leur région (formation, aide technique) ainsi que celui des bibliothèques centrales de prêt dans les zones rurales ; les initiatives de la Joie par les livres ou de la Discothèque de France ; et certains projets pilotes de l'administration centrale, à partir de 1970, qui ont connu des fortunes diverses : le CANAC (catalogue national centralisé), le CCN-PS (catalogue collectif national des publications en série), le SUNIST (serveur universitaire de l'information scientifique et technique et les cinq centres de coopération prévus en 1977 (dont le Centre national de prêt).

"Au seuil des années quatre-vingt, l'essentiel restait à faire en matière de coopération"⁹

⁶Vandevorde, Pierre .- Les bibliothèques en France : rapport au Premier Ministre .- Paris : Ministère de la Culture, 1981 .- Vol. Annexes p. 407

⁷Ministère de la Culture. Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture. Rapport au Ministre de la Culture .- B. Pingaud, JC. Barreau .- Dalloz, 1982.- pp. 69, 179, 407

⁸Le Patrimoine des bibliothèques. Rapport au Ministre de la Culture. 1982

⁹Goasguen, Jean .- Coopération, un oui franc et massyf. Bull. Bibl. France. 1986, t-31, n° 2 .- pp. 114-126

2 / La décentralisation qui se met en place progressivement à partir de 1982 va modifier les modalités d'organisation envisagées pour répondre aux besoins de coopération des bibliothèques publiques. D'autant plus qu'elle est accompagnée de mesures de déconcentration et d'une modernisation de la gestion des services publics.

Les conséquences, au niveau des bibliothèques sont envisagées avec inquiétude : un accroissement de l'isolement de ces structures, ainsi qu'une inégalité des moyens mis en oeuvre sont à craindre. Cela renforce le caractère "thérapeutique" de la coopération et le fait qu'elle devient irrémédiable comme manière de fonctionner d'un service de lecture publique : une nécessité structurelle en quelque sorte.

Faute d'une loi sur les bibliothèques, le groupe de travail, présidé par L. Yvert en 1984, sur "Décentralisation et bibliothèques publiques"¹⁰ recommande la création de services régionaux décentralisés (services publics) articulés sur une structure nationale de service et coopération, en proposant à la Région, nouvelle collectivité territoriale élue (à partir de 1986), sans compétence culturelle nettement définie, de partager cette mission.

L'article 59 de la loi du 2 mars 1982 charge la Région de "promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des départements et des communes".

Dans les lois de décentralisation, il est clairement notifié l'égalité juridique des collectivités territoriales. Aucun lien hiérarchique n'existe entre l'Etat et les trois échelons locaux. Toutes les collectivités locales sont astreintes au contrôle de légalité, bien entendu. Toutes les bibliothèques publiques relèvent à partir du 1er janvier 1986 des collectivités locales, en ce qui concerne leur création et leur gestion, en application des lois du 7 janvier 1983 et du 22 juillet 1983 :

- les bibliothèques centrales de prêt sont transférées progressivement aux départements, personnel compris (les crédits, du Ministère de la Culture, transitent par le Ministère de l'Intérieur, qui les redistribue aux Conseils généraux par la Dotation globale de décentralisation).
- les municipalités voient leurs compétences confirmées pour les bibliothèques municipales et, dans les écoles maternelles et primaires, pour les bibliothèques-centres de documentation.

¹⁰Bull. Bibl. France. 1984, t. 29, n° 4 .- pp. 269-286

Le niveau local est déclaré le plus adéquat pour la gestion des services de lecture publique. L'Etat garde, cependant, la maîtrise du contrôle technique (décret 9-11-1988) sur ces établissements.

L'obtention de subventions repose, également, sur certaines exigences codifiées concernant notamment les équipements, ainsi que des conditions particulières pour le patrimoine écrit et graphique (concours particulier).

Mais le vide juridique sur la lecture publique est confronté à la loi du 2 mars 1982 sur les droits et les libertés des communes, départements et régions, consacrant leur autonomie. Cela oblige le Ministère de la Culture et la Direction du Livre et de la Lecture à un changement d'attitude : ces administrations sont obligées de négocier et de convaincre, de travailler avec des partenaires à égalité. Juridiquement, il n'y a pas tutelle directe. Dans les faits, l'examen des actions en région démontrera qu'il faut nuancer cette position. La Région n'a aucune obligation en matière de lecture publique : la compétence qu'elle peut partager avec l'Etat pour un rééquilibrage du réseau de lecture publique repose sur son volontariat.

De même, pour développer et animer une action concertée entre les communes et les départements au sujet des bibliothèques, la Région n'a pas un rôle moteur d'après le rapport Yvert : "Elle ne fera que suivre l'effort que les communes et les départements feront en matière de bibliothèques".¹¹

En définitive, la coopération entre bibliothèques publiques, nécessité structurelle selon l'administration centrale et les professionnels, dépend du volontariat des collectivités territoriales, principalement de l'impulsion que donnera la Région.

Afin de les conduire dans cette voie et pour garantir un équilibre intra et interrégional, la Direction du livre et de la lecture au Ministère de la Culture a été à l'origine d'un certain nombre de mesures depuis 1981 :

- des mesures financières contribuant à un renforcement du maillage du réseau de lecture publique : 1992 voit l'achèvement des chantiers de bibliothèques centrales de prêt (une BCP / département) ; les concours particuliers attribués aux municipalités ont permis un grand nombre de constructions nouvelles, de réaménagements, d'informatisations, etc...

¹¹Bull. Bibl. France Tome 29, n° 4, 1984 .- p. 281

- la quantité ne suffit pas : il faut veiller à la qualité de ces services, les encadrer pour essayer d'accorder le développement régional avec les priorités nationales, notamment la lutte contre les inégalités culturelles ; le discours officiel le réaffirme régulièrement : "La politique de la lecture est un des fondements de la lutte contre les inégalités culturelles et sociales".¹²

La Direction du livre et de la lecture a mis en place la déconcentration au niveau des Directions Régionales des Affaires Culturelles (D.R.A.C.), en la personne des conseillers pour le livre et la lecture : leurs missions, étant en ce qui concerne la lecture publique, de renforcer le réseau (enveloppe financière régionale à gérer) et d'impulser le développement de la lecture, par la recherche de partenaires actifs, volontaristes (villes ; départements ; Région, etc...) au moyen de procédures contractuelles.

Il s'agit de concevoir des conventions de développement culturel avec un volet consacré à la lecture publique. Préparée généralement par la D.R.A.C pour l'Etat et par le service culturel de la collectivité territoriale concernée, elle est signée par le Préfet, représentant de l'Etat et le représentant de la collectivité locale (Maire ou Président du Conseil Général, quelquefois du Conseil Régional). Ces conventions permettent de dégager des axes de travail sur deux années et de préciser les engagements des parties en présence de façon souple.

En dernier lieu, les conseillers pour le livre et la lecture sont chargés de mettre "sur les rails des agences régionales de coopération largement subventionnées par l'Etat",¹³ sous forme d'associations et non de services publics.

"En 1984, compte tenu de la rigueur budgétaire à l'ordre du jour c'est la solution associative qui a été retenue pour l'échelon régional..."¹⁴

Au plan national, la Direction du Livre et de la Lecture crée le Centre National de Coopération entre les Bibliothèques Publiques (CNCBP) en 1985 : prestataire de services communs aux bibliothèques de lecture publique (information bibliographique ; informatisation ; patrimoine ; audio-visuel ; formation continue) et promoteur d'un langage commun axé sur la cohésion technique des structures de lecture publique.

¹²Ministère de la Culture et de la Communication

- Supplément à la Lettre d'information n° 303 du 6 mai 1991

- Supplément à la Lettre d'information n° 320 du 24 février 1992

¹³Goasguen, Jean .- Coopération un oui franc et massyf .- Bull. Bibl. France. 1986, t-31, n° 2

¹⁴FFCB .- Perspectives pour la coopération .- 1991 (L.Yvert p.60)

Sa mission initiale de rassemblement des agences régionales de coopération est transférée à la Fédération Française de Coopération entre les Bibliothèques (FFCB) créée en 1986 : le statut associatif des agences régionales était, en effet, contradictoire avec le statut de service public du C.N.C.B.P. et rendait impossible l'articulation des deux niveaux.

Sur cette grille commune, les 22 régions vont élaborer 22 scénarios, les mêmes fonctions réapparaissant cependant partout.

Seuls différent, le degré d'implication des hommes politiques dans le développement de la lecture publique des communes, des départements et par rapport à son équilibre au niveau régional, ainsi que la volonté des professionnels de s'engager dans les actions de coopération, induites par eux-mêmes ou par les agences de coopération régionale.

Cela crée une ambiguïté : la coopération présentée comme une nécessité vitale pour le fonctionnement d'un service de lecture publique est dépendante d'une participation volontaire, source d'un maximum d'incertitudes.

La décentralisation doit s'accompagner d'un changement dans l'organisation des services publics, qu'ils soient administrés par l'Etat ou par les collectivités locales. En fait, selon les théories de Michel Crozier¹⁵ sociologue et inspirateur de la modernisation du service public, cela s'accompagne d'une démocratisation : moins de hiérarchie, responsabilisation et mobilisation du personnel. Cela ne se décrète pas.

Les modifications de comportement au sein des structures bureaucratiques qu'elles soient d'Etat ou locales sont un processus lent. Les bibliothèques de lecture publique sont des structures plus ou moins ouvertes par rapport aux autres structures de même type et à leur environnement. Cela rend le terrain coopératif singulièrement complexe. Le fonctionnement d'un réseau demande à la fois une organisation rigoureuse, précise et la souplesse d'ajustements continuels.

3) Un autre élément fondamental est à ajouter dans le contexte commun aux actions de coopération entre bibliothèques. Le développement des outils communs (catalogues collectifs, prêt-inter, messageries...) n'aurait pas connu une telle ampleur sans l'explosion, depuis 1975-1980, des nouvelles technologies (emploi de l'informatique couplée aux télécommunications).

¹⁵Le phénomène bureaucratique .- Paris : Seuil, 1971

La transmission à distance, normalement améliorée par la numérisation, débouche sur l'image d'un réseau de communication interactif où toutes les données s'échangent (images, sons, textes). Le rapport NORA-MINC sur l'informatisation de la société française (1978) analyse combien l'Etat attend de transformations qualitatives du maillage télématique de tout le territoire. La diffusion des produits de la micro-informatique naissante et de la télématique (Minitel) doit favoriser la décentralisation, l'interactivité : modifier à long terme les rapports sociaux.

Cette conception de flux d'informations et d'échanges continus n'a pas manqué d'avoir des répercussions importantes sur la conception des bibliothèques et sur les formes de coopération à mettre en place.

Nombre de services qualifiés de caduques et inadaptés devaient se transformer, s'ouvrir sur des réseaux ou végéter dans la poussière. D. Varloot, ingénieur des télécommunications, ancien directeur de la D.B.M.I.S.T.¹⁶ (Education Nationale) déclare au début des années 80 : "les bibliothèques sont les puits où l'on trouve l'information. Demain, celle-ci jaillira d'un robinet. Les merveilles de la technologie permettront qu'elle soit fraîche, pertinente et que l'on puisse agir sur elle. Aujourd'hui prisonnière de l'imprimé, elle sera libérée grâce aux réseaux de communication".¹⁷

Concernant les bibliothèques d'études, cette représentation peut s'étendre aux bibliothèques de lecture publique qui doivent assurer des fonctions d'information et de documentation.

Le concept de réseau s'est étendu du domaine technique à tous les domaines : il renvoie à celui d'organisation d'unités entre elles en vue d'une action commune. L'important est dans l'architecture des liens entre ces unités : hiérarchique, maillée, en étoile....etc..

La forme du réseau a des conséquences sur son efficacité. La question peut être posée quant à la forme la plus adéquate pour la coopération entre bibliothèques, selon les fonctions envisagées.

La définition AFNOR d'un réseau des bibliothèques est : "Ensemble d'unités documentaires associées soit géographiquement, soit par domaine, soit par fonction pour collaborer à des objectifs communs (par exemple catalogues collectifs, banque de données..., réseau de lecture publique)".

¹⁶Le documentaliste. 1991. Vol 28, n° 1

¹⁷Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique

Elle ne précise pas les modalités d'organisation : liens entre les unités ? rôle d'une structure coordinatrice ? C'est là que les coopérateurs interviennent.

4) Les difficultés rencontrées, de la prise de décision à la mise en oeuvre, seront nombreuses : la coopération entre bibliothèques met 4 niveaux politico-administratifs (Etat, Région, Département, Communes) en relation constante, ainsi que des volontés et réponses professionnelles différentes. Cela est d'autant plus difficile que le coût des technologies à mettre en oeuvre pour les outils communs aux bibliothèques est élevé.

Paradoxalement, la coopération entre bibliothèques imposée par les nécessités économiques : explosion de la production éditoriale et documentaire, nouveaux médias à intégrer, etc... peut paraître d'un prix élevé et non justifié. Mais la complémentarité des services de lecture publique entre eux et avec les autres structures documentaires doit contribuer à assurer un service comparable où que soit l'utilisateur. De plus, il a été calculé qu'un ouvrage prêté (prêt-inter) coûte moins cher qu'un ouvrage acquis, de même qu'une notice bibliographique récupérée et achetée.

La difficulté pour les bibliothèques publiques est qu'elles se trouvent dans l'obligation d'acquérir les mêmes fonds encyclopédiques et d'actualité, les mêmes romans... : le problème est différent pour des ouvrages et des revues très spécialisées. Dans ces conditions, une politique d'acquisitions partagées devra porter sur les fonds locaux ou peut être sur certains thèmes.

En définitive, le poids économique de l'utilisateur des bibliothèques publiques joue également sur la priorité que l'on accorde à ces services.

Les bibliothèques publiques ne sont peut être pas perçues par les élus décideurs comme des éléments aussi indispensables et fondamentaux que les bibliothèques d'études destinées aux chercheurs. L'exemple de la région Midi-Pyrénées permettra de juger sur des expériences concrètes de la multiplicité des facteurs en cause.

II - PRESENTATION GENERALE DE MIDI-PYRENEES

Superficie totale	:	45.348 km ²
Nombre communes	:	3.019
Nombre cantons	:	285
Densité 1990	:	53,6 habitants/km ² (faible)
Population 1982	:	2.325.000
Population 1990	:	2.431.000

Avant d'examiner les actions de coopération entreprises en Midi-Pyrénées depuis 1984, quelques éléments démographiques et socio-économiques permettront de mieux comprendre sur quelles contraintes s'élabore la structuration du réseau de lecture publique régional midi-pyrénéen.

Sans être déterminées absolument par leur environnement, les bibliothèques en sont représentatives : moyens, dynamisme.

Cartes et informations proviennent des études de la Direction régionale de l'INSEE (Toulouse) et les données chiffrées du recensement 1990.

Réunissant 8 départements (Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn et Garonne), la région Midi-Pyrénées est la plus vaste de France (1 fois 1/2 la Belgique).

Région faiblement urbanisée, les villes y sont très contrastées :

- une grosse agglomération, Toulouse, rassemble 650.000 habitants en 1990, plus du quart de la population régionale ; elle comporte 58 communes en 1990, dont 8 de plus de 10.000 habitants (Balma, Blagnac, Colomiers, Cugnaux, Muret, Ramonville Saint Agne, Tournefeuille, L'Union) en plus de Toulouse.

1. Carte Annexe 1.

- Dans le reste de la région, une vingtaine d'agglomérations de taille moyenne entre 10.000 et 80.000 habitants parmi lesquelles Tarbes (78.000) et Albi (64.000) regroupent 562.000 habitants.

Carte Annexe 2.

- Une vingtaine de petites villes peuplées chacune de quelques milliers d'habitants, immergées dans un ensemble de 2.800 communes rurales, constitue le 3ème élément du paysage urbain régional. De nombreux gros bourgs ruraux jouant un rôle administratif (bureaux de poste, collèges) commercial ou de services, viennent compléter le réseau des petites villes.

La région se caractérise par des densités de population très contrastées (Gers : 27,9 habitants/km² ; Haute-Garonne : 146,8 habitants/km²).

- quelques zones de forte densité : 1 axe de Muret à Montauban centré sur Toulouse ;
- 3 zones plus modeste autour de Tarbes, Albi, Castres, Mazamet ;
- quelques zones isolées d'activités autour de villes centres : Rodez, Millau, Auch...
- par contre, des zones très étendues ont de très faibles densités : haute montagne pyrénéenne, hauts plateaux de l'Aveyron, Causses de l'Aveyron et du Lot, côtes de Gascogne.

Le recensement 1990 fait état d'évolutions de population contrastées :

- des villes augmentent : Albi, Cahors, Castelsarrasin, Foix, Moissac, Montauban, Rodez ;
- d'autres régressent : Bagnères de Bigorre, Carmaux, Decazeville, Lourdes, Mazamet, Saint-Girons, Tarbes.

Comme ailleurs en France, il y a un éclatement de l'habitat autour des centres urbains, la croissance est importante dans la périphérie des villes : autour de Toulouse, des communes ont une expansion considérable (Tournefeuille a doublé sa population en 8 ans).

La Haute-Garonne et Toulouse bénéficient plus que le reste de la région d'un fort solde migratoire positif (+ 100.000). Ce département se démarque des autres également par le plus faible pourcentage de population âgée (élevé ailleurs) et d'inactifs. (Annexe 3)

Ceci est le résultat de la force économique de l'agglomération toulousaine apparue vers les années 60 : "les villes dites moyennes de l'armature urbaine régionale stagnent alors que la capitale de la région ne cesse d'accumuler fonctions de formations et tertiaires"¹⁸.

Les acteurs économiques que sont les entreprises ont des stratégies spatiales de développement, sans souci particulier de la cohésion de l'espace régional : les investisseurs ont un rôle décisif dans le mode de structuration de la métropole toulousaine et le creusement des disparités régionales croissantes.¹⁹

L'agglomération toulousaine concentre les secteurs de haute technologie, les qualifications élevées, les grands établissements industriels et de recherche (aérospatiale, informatique, électronique, biotechnologie...). Le phénomène de la métropolisation favorisé par la DATAR au cours de années 60 s'est accéléré depuis 1980. L'Etat avait favorisé l'implantation de secteurs de pointe à Toulouse : un exemple, le CNES depuis 1968. Cette croissance a-t-elle rayonné sur la région, considérée auparavant comme sous-développée ?

La vie économique des autres départements marque un grand décalage par rapport à la métropole. Celle-ci a été choisie comme relais privilégié de circuits économiques nationaux et internationaux et elle s'insère de plus en plus dans des réseaux technico-scientifiques extra-territoriaux. Cette situation profite au maximum à un certain nombre de communes de la périphérie toulousaine (Blagnac, Colomiers, Ramonville...) où s'implantent les grandes entreprises (Aérospatiale, Matra, Dassault, Alcatel, Motorola, etc...).

Cela se traduit par des inégalités de ressources très importantes et a des répercussions immédiates sur les politiques communales en concurrence plus qu'en collaboration. Cherchant à attirer par un agréable cadre de vie et des équipements attractifs, les entreprises et leurs cadres (ingénieurs, techniciens...) les communes rivalisent entre elles. Cela favorise, il est vrai, la création de bibliothèques municipales - médiathèques de grande qualité (locaux spacieux, personnel qualifié en nombre élevé, crédits d'acquisitions...) : cela ne fait qu'accentuer les inégalités et souligner les différences par rapport aux moins favorisées.

Des communes d'autres départements adoptent cette même stratégie d'équipement attractif, en espérant persuader les entreprises d'investir sur leur sol (Carmaux).

¹⁸INSEE .- Etudes et statistiques Midi-Pyrénées. 1987, n° 4

¹⁹Barcelone - Toulouse : Horizon 2000 .- Toulouse : P.U.M., 1991 (Villes et territoires)

Par ailleurs, l'espace régional est structuré par ce que l'INSEE appelle "les bassins de vie quotidienne" au nombre de 152, très divers également par leur taille, le nombre de communes qu'ils regroupent et leur dynamisme économique : y sont concentrés les équipements essentiels faisant de certains bourgs ou villes des pôles d'animation vers lesquelles se déplacent les personnes.

La majorité des petites et moyennes bibliothèques municipales de la région ont été créées dans ces communes au centre d'un "bassin de vie quotidienne". Ce sont de bons indicateurs pour la structuration du réseau de lecture publique, pour promouvoir des regroupements inter-communaux si rares et difficiles à réaliser.

Les nombreuses disparités démographiques et socio-économiques se traduisent par un fait majeur sur le plan politique : des rapports complexes, souvent conflictuels entre Toulouse et le reste de la région.

La municipalité toulousaine est stratégiquement bien placée sur l'échiquier politique de la région : les maires des grandes villes sont devenus une force politique de premier plan. Cela crée parfois des tensions avec des départements aux identités bien marquées (en 1987, les 8 présidents des conseils généraux de la région se réunirent à deux reprises sans en informer le Conseil Régional et son président, alors maire de Toulouse).

Tout cela ne favorise guère l'émergence d'une personnalité régionale, ceci étant accentué par le mode de scrutin des élections régionales. Le personnel politique de la région travaille avant tout pour l'avancement des affaires locales : l'exemple de l'Aveyron est significatif, les élus y ont une excellente connaissance des circuits de décision nationaux et communautaires, notamment pour l'obtention de financements croisés sur un projet (l'Aveyron cumule de 1986 à 1991 : 42,7 % des concours particuliers de la région pour les investissements de bibliothèques municipales, la Médiathèque de Rodez comprise).

Jean Puech, président du Conseil Général, déclare dans son autobiographie : "Mon parti, l'Aveyron" et considère le Conseil Régional comme trop éloigné des réalités du terroir. L'élection à la présidence du Conseil Régional de Marc Censi, maire de Rodez (Aveyron) succédant à Dominique Baudis, maire de Toulouse, rend cette opinion excessive.

La région, en tant que collectivité territoriale, a choisi comme emblème la croix pommelée des Comtes de Toulouse. La référence à l'Occitanie suffit-elle à marquer l'identité culturelle de la région entre Gascogne et Languedoc et à mettre en oeuvre une politique commune de rééquilibrage régional ?

Cette présentation de la région Midi-Pyrénées vise à montrer que des collectivités territoriales (communes, départements, région) juridiquement égales, recouvrent des réalités très différentes.

Cela aura des incidences à la fois sur le réseau de lecture publique et ses unités ainsi que sur la qualité des relations qui peut s'instaurer lors des projets de coopération à mettre en oeuvre. Le problème est donc de partir de cette diversité pour construire des outils communs à travers un réseau plus structuré, sans oublier que le bénéficiaire est l'utilisateur de la bibliothèque (ou médiathèque).

III - LA COOPERATION REGIONALE ENTRE BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES EN MIDI-PYRENEES : PERSPECTIVE FONCTIONNELLE

La description et l'analyse des actions promues par le Centre Régional des Lettres Midi-Pyrénées (agence régionale de coopération entre bibliothèques) depuis sa création en 1984 ou par d'autres organismes sont un premier éclairage pour la compréhension des éléments en cause.

Plusieurs domaines concernant l'ensemble des bibliothèques sont examinés :

- l'information bibliographique, en rapport avec l'informatisation des services
- le patrimoine
- le secteur jeunesse
- la formation
- les premiers travaux sur le pôle associé régional.

A - LE CENTRE RÉGIONAL DES LETTRES MIDI-PYRÉNÉES

En décembre 1983, le chargé de mission pour le livre et la lecture²⁰ prend ses fonctions à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Midi-Pyrénées. Il met en forme le projet dont les bases avaient été posées durant l'année en concertation avec l'établissement public régional (le Conseil Régional)²¹.

Une étude a été engagée, financée à parité Etat/Région (100.000 F) dans le cadre d'une convention culturelle, pour définir un échelon régional réellement fonctionnel pour le développement de la coopération autour du livre et de la lecture, en harmonie avec les orientations du Ministère de la Culture (D.L.L.).

²⁰Patrick Faure

²¹Premières élections en mars 1986

La conception du service envisagé apparaît dans les articles publiés en 1984-1985. Patrick Faure y déclare : "tant pour des raisons d'économie que d'homogénéité et de qualité du service public, il faut trouver le profil d'ateliers régionaux de restauration et d'un centre technique régional de coopération entre les bibliothèques".

"... Il y aurait un réel risque de saupoudrage si une telle structure n'était qu'un simple prestataire de services répondant ponctuellement à des demandes diverses", et de plus : "La coordination, la coopération pour être réellement efficace impliquent un engagement profond des coopérateurs"²².

La volonté du Conseil Régional rejoint celle de l'Etat : le vice-président du Conseil Régional, Eugène Boyer déclare, en présentant l'étude de préfiguration d'un centre technique régional : "Il est important, en effet, que les bibliothèques de la région puissent coordonner leurs moyens et se constituer en réseau interactif, celui-ci favorisant leur partage de tâches et une meilleure utilisation des ressources, ... en particulier au niveau du public... fondé sur une contribution minimale (y compris financière) de chaque coopérateur".

En 1984, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées concrétise cette volonté de se doter d'un outil pour développer une politique du livre et de la lecture sur son territoire en créant le Centre Régional des Lettres (C.R.L.) Midi-Pyrénées, association loi 1901, où il retrouve en partenariat l'Etat (D.R.A.C.) et les professionnels (bibliothécaires, éditeurs, libraires, archivistes...). Le C.R.L. est conçu comme une structure légère de coordination définie par les coopérateurs eux-mêmes dans ses premières applications.

Dès le départ, l'association cumule deux missions :

- La première est de mettre ses moyens à la disposition de ceux qui donnent vie aux livres et revues en Midi-Pyrénées :

* Aide à l'édition régionale sous diverses formes

. contribution à la publication d'ouvrages et de revues par l'octroi de prêts et subventions.

. prise en charge de la promotion des éditeurs régionaux sur divers salons nationaux et internationaux (Bordeaux, Paris, Francfort, Montréal) : la production éditoriale régionale est ainsi mise en valeur sur un stand commun. Les petits éditeurs, aux ressources limitées, en sont les principaux bénéficiaires.

. publication de plaquettes d'information :

Editer Autrement en Midi-Pyrénées²³

Les revues de Toulouse Midi-Pyrénées²⁴

²²Impressions du Sud. 1984, n° 7 et 1985, n° 9

²³C.R.L. Midi-Pyrénées .- réédition mise à jour, 1992 ISBN 2-907173-070.3 [30 F]

²⁴C.R.L. Midi-Pyrénées .- 1991. ISBN 2-907173-0605

* Bourses pour les écrivains (2 en 1992)

* Aide aux manifestations culturelles autour du livre et de la lecture (Journées de poésie d'Albi, Salon du livre de Figeac, Prix du jeune écrivain de Muret, Animations de la Fureur de lire...)

Cette première mission, n'entrant pas dans le cadre de l'étude, ne sera pas détaillée. Cependant, il est nécessaire de souligner son importance, compte tenu des moyens du C.R.L., structure légère.

La réunion au sein d'une même association de tous les professionnels concernés par le livre et la lecture favorise le décloisonnement ainsi que la collaboration pour des réalisations communes. Les bibliothèques publiques profitent de ces rapprochements.

- La deuxième mission concerne la coopération entre bibliothèques proprement dite : le C.R.L. est également l'agence régionale de coopération entre bibliothèques, situation originale par rapport aux autres régions, où deux structures séparées sont la règle générale.

En effet, le projet de départ d'une agence indépendante du C.R.L. est définitivement abandonné en 1987 comme le souligne Jean-Noël Soumy, conseiller pour le livre et la lecture en Midi-Pyrénées (D.R.A.C.), au congrès du C.E.B.R.A.L.²⁵ consacré à la coopération, faisant état de la volonté affirmée des élus politiques du Conseil Régional (les élections de mars 1986 ont modifié profondément la composition du Conseil Régional par rapport au début du projet en 1983-1984).

Le C.R.L. est donc chargé de la promotion d'actions de coopération entre bibliothèques en vue de l'élaboration d'outils communs, et de leur développement lors de la phase d'études : par contre il est nettement indiqué que la gestion, une fois le projet en phase de réalisation, revient aux coopérateurs, responsables. Ceci traduit le souci de non-ingérence dans les affaires des bibliothèques publiques, bibliothèques centrales de prêt et bibliothèques municipales, du ressort direct des départements et des communes.

²⁵Cercle d'Etudes des Bibliothécaires des régions Aquitaine-Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon .- L'An II de la coopération .- Pau, Juin 1987

FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION DU C.R.L.

Sont membres de l'association : 8 conseillers régionaux désignés par le Conseil Régional ; le directeur de la D.R.A.C. et le conseiller régional pour le livre et la lecture sont membres de droit.

Parmi les adhérents actuels (72) , environ 30% sont des bibliothèques publiques :

- 16 bibliothèques municipales
- 3 bibliothèques centrales de prêt (Tarn, Gers, Haute-Garonne jusqu'en 1991)
- 2 bibliothèques centrales de prêt sont représentées par :
 - . la collectivité locale : le Conseil Général des Hautes-Pyrénées
 - . l'association des Amis de la BCP du Tarn et Garonne

Les autres adhérents sont : éditeurs (17), libraires (9), écoles (3), la Bibliothèque Interuniversitaire, section lettres du Mirail, l'Université du Mirail, ainsi que des associations et des personnes (enseignants, documentalistes, peu de bibliothécaires).

Conseil d'Administration (18 sièges) :

- Le Président, conseiller régional
- 8 conseillers régionaux
- 2 D.R.A.C.
- 5 professionnels cooptés avec droit de vote
- 6 professionnels cooptés sans droit de vote (11 au maximum).

Le Bureau (13 Octobre 1992) :

Le Président, Maître Jean Sudre, conseiller régional

Le Secrétaire général, René Gachet, Directeur Régional des Affaires Culturelles

La Vice-présidente, Jacqueline Salvan, conseillère régionale, présidente de la Commission Culture (Conseil Régional)

Le Trésorier, Christian Thorel, libraire à Toulouse

auxquels se joint :

Alain D'Antin de Vaillac, Directeur de la Culture au Conseil Régional.

Un commission technique composée de professionnel du livre et de la lecture examine les dossiers des projets proposés : ils sont ensuite présentés au Conseil d'Administration, qui décide de leur acceptation.

FINANCEMENT

En dehors de ses ressources propres (cotisations, vente de produits), le C.R.L. est co-financé : 30% par l'Etat, 70% par la Région. En 1991, il arrive au premier rang des agences régionales de coopération pour les moyens financiers²⁶ avec 3.570.000 F (incluant l'aide à l'édition).

Il faut nuancer cela, par le fait que la part de la coopération, au sens strict, est difficile à évaluer, notamment en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement (personnel). Cette somme est à partager entre les deux missions : la comparaison avec les agences des autres régions est donc faussée, celles-ci n'ayant qu'un rôle à jouer.

Les domaines de l'édition, de la librairie et les écrivains se trouvent en général gérés dans une structure séparée.

PERSONNEL

En 1992, 6 salariées travaillent à l'association :

- la Directrice : Laurence Simon
- La Secrétaire : Marie-Christine Muscat (temps plein)

Trois assistantes techniques :

- Assistante de direction, Christine Voegeli (temps partiel, 80%)
- Patrimoine, Marie-Madeleine Ival (temps partiel, 80%)
- Centre de documentation jeunesse, Eunice Nunes (temps plein)
- 1 bibliothécaire adjointe : Sylvie Canale au Centre de documentation jeunesse (mi-temps)

Les locaux, au 54 boulevard de l'Embouchure (Toulouse), sont indépendants de toute autre structure.

Une question se pose après cette présentation : la neutralité du lieu d'implantation peut-il contrebalancer l'importance du Conseil Régional dans l'association (finances, prise de décision) ?

Pourquoi cette faible participation des communes et des départements (1 Conseil Général : Hautes-Pyrénées, adhérent au C.R.L.) ?

²⁶FFCB .- Etat des lieux de la coopération .- Paris, 1991

Le reproche adressé aux agences régionales de coopération entre bibliothèques dans les autres régions est souvent la sur-représentativité des bibliothécaires de lecture publique ; ce n'est pas le cas en Midi-Pyrénées.

Le problème de leur participation est considéré à travers les activités menées à partir du C.R.L., en étudiant l'évolution depuis 1984, des quatre commissions de travail mises en place (informatique, patrimoine, jeunesse, formation) de la phase de réflexion à la mise en oeuvre.

La coopération entre bibliothèques doit d'abord favoriser et améliorer la connaissance des différents partenaires entre eux en stimulant les échanges. Ceci est la condition de départ. Comme préalable, afin d'aider à la mise en place des actions et développer la circulation des informations dans la région, le C.R.L., en avril 1986, met à la disposition des professionnels du livre et de la lecture de Midi-Pyrénées un outil de liaison accessible par Minitel et mis à jour en temps réel : le serveur Mobytel (Mobydoc, conçu en liaison avec le C.R.L., modulable) avec les fonctions suivantes possibles :

- Bloc-note régional
- Bibliographie régionale et nouveautés éditoriales
- Calendrier des manifestations culturelles
- Calendrier des actions de formation professionnelle
- Coopération : offres services existants, demandes de collaboration
- Emploi : offres et demandes
- Messagerie.

Le service a été proposé comme une réponse à un besoin exprimé par tous les professionnels du livre et de la lecture pour remédier à l'isolement et au manque d'informations. Or, bien que les mêmes demandes réapparaissent actuellement, cette messagerie inter-active n'a fonctionné que 6 ou 8 mois. Cet échec de communication est peu mentionné dans les entretiens par les bibliothécaires.

Quelles sont les raisons de cet essai manqué ?

- En 1986, un service télématique d'informations professionnelles est une nouveauté totale pour les bibliothèques publiques de la région : la mise en place d'un réseau technique de communication ne provoque pas systématiquement son utilisation immédiate. Le manque d'habitude par rapport aux nouvelles technologies et les résistances freinent le fonctionnement. Pour les démarches de recherche d'informations, le téléphone et l'appel à des réseaux informels (relations) sont le plus souvent adoptés.

- Ce système impliquait une inter-activité, c'est-à-dire apporter ses activités et ses offres de coopération autant que consulter les propositions des autres : la disproportion entre les deux aspects a eu pour conséquence la consultation de fichiers peu remplis, sans oublier que lors de l'installation de Mobytel, tous les départements de la région n'étaient pas ouverts au Minitel.

- Il semble également que la messagerie du réseau LIBRA²⁷ installée au même moment dans les BCP de la région ait court circuité et concurrencé cet essai.

B) INFORMATISATION - ACCES A L'INFORMATION BIBLIOGRAPHIQUE

A la création du C.R.L. Midi-Pyrénées en 1984, la situation des bibliothèques publiques de la région en matière d'informatisation est un terrain vierge : tout est à faire, ce qui, dans un sens, peut être considéré comme une chance, pour essayer d'établir un réseau cohérent sur le plan technique.

Cet objectif est donc qualifié de prioritaire : une condition nécessaire et indispensable de la coopération entre bibliothèques pour un accès élargi à l'information bibliographique et l'établissement de catalogues collectifs régionaux, pour améliorer l'orientation vers les documents du prêt-inter.

Deux périodes vont se succéder pour les projets informatiques développés par les régions : pendant le réseau LIBRA²⁸ et après.

²⁷Direction du Livre et de la Lecture

²⁸LIBRA est à la fois le nom du logiciel, système de gestion des bibliothèques, développé par la D.L.L. et le nom du réseau des bibliothèques publiques connectées à la base nationale.

La voie à suivre est fortement suggérée par la D.L.L., dont les choix informatiques vont influencer les solutions de coopération entre bibliothèques en ce domaine. Le Ministère de la Culture avait gardé à sa charge l'équipement informatique des B.C.P. et la formation du personnel correspondant. Le réseau coopératif LIBRA et sa base nationale sont créés en 1983.

A la fois instrument de production et de diffusion de l'information bibliographique, ce réseau permet le catalogage partagé et des mises à jour en temps réel. Il est utilisable par les B.C.P. et les BM, préfigurant un catalogue collectif national des bibliothèques publiques.

Le serveur national est à Versailles, la base est gérée par le C.N.C.B.P. à Massy : les B.C.P. sont le point d'ancrage de ce réseau. En 1986, lors du transfert des services aux départements, les B.C.P. de Midi-Pyrénées se connectent à ce réseau.

Rapidement, l'architecture du réseau est repensée dans l'optique de la décentralisation : dès 1983, étaient prévus des centres de traitement régionaux. L'objectif est l'installation de serveurs régionaux, qui seront administrés par les collectivités territoriales et les professionnels de la région, avec deux fonctions : reproduire en région les tâches du serveur national (duplication base nationale) et servir de point d'appui pour une politique documentaire régionale en développant les spécificités régionales : catalogues de fonds locaux, etc... Ainsi naissent les bases bibliographiques régionales. Il s'agit d'un processus de déconcentration, la D.L.L. gardant l'administration de la base.

La première région où s'installe une telle base est Rhône Alpes (ACORD), il y aura également l'Ile de France (AC2L). En Midi-Pyrénées, cela se réalise début 1988 sur une initiative du C.R.L. et de la D.R.A.C.

La société civile coopérative NADAL (pour les Nouvelles technologies Appliquées à la Documentation, aux Archives et au Livre) voit le jour le 15 janvier 1988, associant des représentants des collectivités territoriales et des professionnels des bibliothèques (ASCOBIMIP)²⁹ afin de gérer la future base régionale.

Le C.R.L. finance l'étude et la mise en place, étant destinataire des crédits de la D.L.L. affectés à la base bibliographique régionale au titre de la coopération entre les bibliothèques, de 1986 à 1988. Ensuite, les coopérateurs doivent se prendre en charge.

²⁹Association de Coopération entre Bibliothécaires de Midi-Pyrénées

NADAL se donne pour buts l'organisation d'outils collectifs modernes au meilleur prix en fonction des besoins des coopérateurs et la réflexion sur les réseaux documentaires régionaux et de proximité.

Les membres fondateurs sont :

- les départements : Ariège, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Tarn et Tarn et Garonne (adhérents pour le compte des B.C.P.)
- Le C.R.L. Midi -Pyrénées
- Les associations de coopération régionale : ALCOL³⁰ et ASCOBIMIP (professionnels des bibliothèques).

Un an plus tard, d'autres départements les rejoignent (Creuse, Lot, Pyrénées Atlantiques) et l'association ABCD Poitou Charentes.

NADAL prend un caractère inter-régional : s'organisent des formations-informatique pour les B.C.P. et une journée d'information sur l'informatisation pour les directeurs de B.C.P.³¹

La société civile coopérative adhère également à la F.F.C.B., marquant son indépendance par rapport au C.R.L.

La base bibliographique régionale est installée le 2 février 1988 au Centre Interuniversitaire de Calcul de Toulouse (C.I.C.T), permettant de desservir 7 B.C.P. de Midi-Pyrénées³² (celle de l'Aveyron restant connectée sur la base nationale).

La conjoncture est défavorable puisqu'au même moment, François Léotard, Ministre de la Culture et de la Communication, annonce le gel du réseau : "la pause LIBRA". Le système se grippe peu à peu et les difficultés s'accumulent.

Les B.C.P. de la région Midi-Pyrénées étaient favorables, dans leur majorité, au réseau coopératif, malgré ses imperfections (qualité inégale des notices, impossibilité création, lourdeur et lenteur du système...). La base régionale améliorerait la gestion et les temps de connexion.

³⁰Association Limousine de Coopération pour le Livre

³¹ADBPCP .- L'informatisation des B.C.P. ; actes des journées d'étude, Moulins, 20-21 juin 1988 .- Charnay-les-Mâcon, 1988

³²Tarifification du service régional :

- 3.600 F/an adhésion

- 80 F/heure connexion sur ordinateur.

Avec 12.000 à 15.000 acquisitions annuelles, la B.C.P. de l'Ariège avait 50.000 F de charges.

La mobilisation des B.C.P. au sein d'une association nationale des utilisateurs du réseau bibliographique inter-actif (URBI) n'empêche pas l'extinction du réseau LIBRA.

Le schéma directeur de l'information bibliographique de la D.L.L. en 1989 transforme les conditions de travail des coopérateurs :

- le réseau LIBRA est abandonné (non le logiciel transmis à une société privée qui le rebaptise)
- le catalogage partagé devient inadéquat
- le grand changement consiste à séparer la production et la diffusion de l'information bibliographique :

* La Bibliothèque Nationale retrouve son rôle national de producteur exclusif de l'information bibliographique, garante de qualité et de normalisation appliquée.

* La diffusion des notices bibliographiques et leur récupération peut se faire de diverses façons ; la bibliothèque concernée doit calculer le coût selon la méthode, compte tenu de ses collections (taux de récupération) :

- . par CD -ROM (Bibliographie Nationale Française avec lecteur de CD ROM - BNF)
- . accès en ligne : le Serveur Bibliographique National, mis en place en 1991 sur Questel, reprend les notices des bases BN-opale et opaline, pour le moment

Dans ces conditions, la coopération régionale doit modifier ses plans d'action dès 1989. Après une remise en question du travail accompli, la réflexion collective reprend au sein de NADAL (les départements de l'Aude, l'Aveyron, des Landes s'y joignent). Cela aboutit à la rédaction commune d'un cahier des charges et à un appel d'offres groupé³³ avec le choix d'un même système MULTILIS, pour ses possibilités de mise en réseau notamment.

Ce système a été choisi dans la région par la Bibliothèque municipale de Toulouse et le Conservatoire, pour des raisons indépendantes. De l'avis des participants, ce travail en commun entre élus, informaticiens (services départementaux) et bibliothécaires est une réussite, contribuant pour les uns et les autres, à une meilleure connaissance de secteurs, qui s'ignorent souvent. Les conseillers généraux, en participant à ces réunions très techniques, se sont informés de façon précise sur le fonctionnement de services (B.C.P.) dont ils sont responsables depuis peu.

³³10 B.C.P. (manque Hautes-Pyrénées)

Il faut souligner, avec insistance, la nécessité d'un coordinateur compétent. Le directeur de NADAL, Philippe Lepape, a joué un rôle essentiel. Dans tout projet coopératif, aux multiples partenaires, faire une impasse sur ce relais (non hiérarchique) indispensable à la vie d'un réseau, revient à le condamner à l'échec. Rassembler les informations, les synthétiser, transmettre, organiser, etc..., les coopérateurs, pris par la gestion quotidienne d'un service, n'ont pas le temps de s'en charger. Donc, cela doit être confié à une personne qualifiée techniquement par rapport au projet envisagé, ceci pour des actions de coopération aussi lourdes, coûteuses et fondamentales que l'informatisation.

Cette action de coopération a atteint exclusivement les B.C.P. de la région : l'homogénéité des besoins de ces services de lecture publique les a aidés à dépasser les conflits. Un minimum d'identité résulte de la gestion nationale commune des B.C.P. de 1945 à 1986 (missions, équipements mis à niveau, formation du personnel et des responsables), et ceci malgré les réalités départementales disparates.

Par contre, la participation des B.M. des villes de plus de 10.000 habitants de la région, a été freinée par une condition d'adhésion à la société civile de coopération NADAL: en deçà du seuil de 100.000 habitants, la collectivité territoriale doit adhérer de préférence sous l'égide du département ou de l'association régionale de coopération inter-bibliothèques

Ce qui devait favoriser les regroupements dans un but d'économie (coût d'adhésion élevé) a été plutôt ressenti comme une tentative d'ingérence et d'hégémonie des départements sur les communes.

Les B.M. des villes de 10.000 habitants et plus, de la région (28), ont commencé à informatiser leur gestion depuis 1986 (Auch) : trois systèmes sont choisis de préférence (Tobias, Geac Advance, Liber). 16 sont actuellement informatisées, ou en voie d'informatisation : certaines envisagent également des changements de leur système (Auch, Bagnères de Bigorre, Blagnac, Castres, Gaillac, Millau, Montauban, Muret, Rodez, Tarbes, Vic en Bigorre et Toulouse depuis 1991...). Manquent parmi les plus importantes Albi, Cahors, Foix... Le fonctionnement en réseau n'apparaît pas comme un critère de choix du système : les coûts de l'investissement et du fonctionnement sont primordiaux pour les élus.

Les conséquences actuelles de NADAL sont l'informatisation de toutes les B.C.P. de Midi-Pyrénées (exceptée Hautes-Pyrénées) et certaines B.C.P. de régions voisines sur le même système de gestion de la centrale (Multilis).

Une agence régionale Multilis s'est installée à Toulouse, les B.C.P. participent au Club des utilisateurs : l'avenir de NADAL se pose.

Deux directions nouvelles de travail peuvent être envisagées :

- Les B.C.P., très concernées par les liens de communication sur le réseau départemental de lecture publique qu'elles animent, voudraient permettre aux petites bibliothèques municipales et à certaines bibliothèques-relais, d'une part l'accès à l'information bibliographique des collections de la B.C.P., et d'autre part, la redistribution possible des notices bibliographiques vers ces bibliothèques.

Il s'agit donc d'étudier les modalités d'un tel réseau, son organisation, son utilité, son financement et les actions de formation nécessaires.

En deuxième lieu, les discothèques des B.C.P. du Tarn et de Haute-Garonne ont engagé un travail justifié par l'importance de leur fonds

- définition d'une méthode de catalogage rapide pour les documents sonores
- élaboration d'un système d'indexation par sujets avec fichier autorités concernant les genres, les instruments... (obligation d'une écoute approfondie)

Le souhait d'un catalogage partagé régionalement se heurte au faible nombre de catalogueurs et au coût d'un tel réseau, compte tenu du petit nombre de bibliothèques intéressées.

Alors, en fait, qu'en est-il de l'aspect réseau régional ?

Au début du processus d'informatisation des B.C.P., la mise en place d'un réseau était prévue conjointement avec les systèmes de gestion locaux : l'organisation du réseau s'appuyait, dans le cahier des charges rédigé sur cet aspect, sur la désignation de centres de compétence en fonction de thèmes retenus.

Chaque centre s'engageait par contrat à une politique d'acquisitions suivie et cohérente dans son domaine, le traitement bibliographique des documents, le signalement dans le catalogue collectif informatisé et l'accès au document (PI). Le système ressemble à celui des CADIST³⁴, pour les bibliothèques universitaires.

³⁴Centre d'Acquisition et de Diffusion de l'Information Scientifique et Technique

L'étude confiée à une société parisienne de services n'a abouti à aucune conclusion précise et chiffrée. L'évaluation étant insuffisante, les élus ont remis à plus tard ce projet. Le réseau régional documentaire reste donc pour le moment un projet :

- Le catalogage se fait en saisie directe ou en récupérant les notices sur le CD-ROM : ainsi les ouvrages ne s'accumulent pas dans l'attente des notices BNF.

- Le Serveur Bibliographique National ne semble intéresser aucune bibliothèque publique pour le moment. Ses prix sont considérés comme prohibitifs proportionnellement aux résultats escomptés (comparativement au CD-ROM). De plus, il n'y a pas actuellement de serveur régional susceptible de l'accueillir.

- Quant à l'accès à l'information bibliographique pour connaître à la fois l'identification et la localisation du document : peu d'accès videotex peuvent être utilisés à l'extérieur des bibliothèques pour connaître leurs collections. Le minitel permet un accès (36 17) au catalogue collectif national de publication en série : les collections de périodiques de toutes les principales B.M. de la région y sont répertoriées. Le service régional est situé à la Bibliothèque Universitaire - Sections sciences sociales : 285 bibliothèques et services documentaires spécialisés de la région y participent. Les bibliothèques publiques dont les collections sont les plus intéressantes y figurent, mais ce réseau est géré nationalement (Ministère de l'Education Nationale et de la Culture).

La communication entre services de lecture publique pour connaître les ressources, les demander en prêt ou en reproduction n'est pas encore comparable en Midi-Pyrénées au réseau à flux continu, dont parlait D. Varloot, ancien directeur de la D.B.M.I.S.T., pour les bibliothèques de l'avenir. Les moyens techniques pour la formation d'un réseau se mettent en place depuis 1984 progressivement : l'informatisation des B.C.P. et des B.M. pour commencer.

C - PATRIMOINE

En 1981, le rapport Desgraves sur le patrimoine des bibliothèques dénonce la situation préoccupante dans laquelle se trouvent les fonds anciens, rares et précieux³⁵ Qu'ils soient propriété de l'Etat ou non, les patrimoines écrit, graphique, iconographique sont une part du patrimoine régional et national : aucune loi ne les protège à la différence du patrimoine monumental.

Les deux fonctions des bibliothèques publiques se complètent : un document mal conservé sera incommunicable à plus ou moins longue échéance. La région Midi-Pyrénées possède d'importantes collections anciennes, rares et précieuses, connues ou oubliées, à préserver et à découvrir : 2 bibliothèques municipales classées, Toulouse et Albi ; des fonds anciens importants à Auch, Bagnères de Bigorre, Cahors, Castres, Figeac, Foix, Montauban, Millau, Rodez, Tarbes... les collections des archives départementales et régionales, etc...

L'enquête de la Direction du Livre et de la Lecture en 1975 recensait 275.000 volumes antérieurs à 1810 en Midi-Pyrénées (4ème région avec l'Aquitaine).

Les bibliothèques et services concernées manifestent leurs besoins depuis longtemps, que ce soit pour le traitement matériel ou intellectuel de ces collections ; leurs moyens ne leur permettent pas de faire face aux problèmes spécifiques et de grande ampleur posés par ces fonds. Il est donc nécessaire de rechercher des solutions de type coopératif pour résoudre ces questions en région, compte tenu de la lourdeur des investissements et du besoin de personnel qualifié.

La Direction du Livre et de la Lecture joue le rôle principal pour la recherche fondamentale et appliquée (C.R.C.D.G.)³⁶; ainsi que par le contrôle et l'évaluation (Conseil national scientifique du patrimoine : arrêté du 9 mai 1989 ; décret 9-11-1988 relatif au contrôle de l'Etat sur les bibliothèques des collectivités territoriales).

³⁵Extension du concept de patrimoine écrit depuis 1982

³⁶Centre de Recherche sur la Conservation des Documents Graphiques - Paris

Les aides financières sont importantes :

- pour l'acquisition d'ouvrages anciens d'intérêt régional (les bibliothèques municipales d'Albi, Cahors, Montauban, Toulouse en ont bénéficié en 1991) ;
- pour le traitement préventif : conditions de conservation (appareils de mesure, réserves) ; le microfilmage, la numérisation ;
- pour le traitement curatif et la restauration : désinfection, etc... ;
- pour le traitement intellectuel (catalogage).

Le C.N.C.B.P. participait jusqu'en 1991 à cette mission patrimoniale.

L'action de la D.L.L. devrait sur ce plan être relayée en région par des conseillers au patrimoine écrit et graphique (D.R.A.C.). Peu ont été nommés.

En 1986, la Commission Patrimoine³⁷ mise en place par le C.R.L. Midi-Pyrénées se réunit pour définir les axes prioritaires d'action d'un service régional de coopération pour le patrimoine des bibliothèques, des archives et toute structure concernée : la mise en commun de moyens pour une prestation de services facturés.

Il ressort que la région est sous-équipée :

- en ateliers de restauration, de microfilmage.. (L'Atelier national de restauration logé à la Bibliothèque municipale de Toulouse sur 45 m² n'a aucune possibilité d'extension ; quelques laboratoires de photographie et micrographie aux Archives départementales)
- le personnel qualifié est insuffisant ; les besoins en formation initiale et continue considérables.

Un service régional de coopération concernant le patrimoine écrit n'a pas été organisé : un tel projet est difficile à mener à bien sur une seule région (coûts, rentabilité).

- les problèmes rencontrés par les associations régionales de coopération (ABIDOC et ACCOLAD) en Bourgogne et Franche-Comté pour la réalisation du C.I.R.C.E. (Centre Interrégional de Conservation de l'Écrit) témoignent de la lourdeur d'un tel projet.

³⁷Participants : Bibliothèques municipales d'Albi, Auch, Bagnères de Bigorre, Castres, Figeac, Foix, Montauban, Rodez, Tarbes, Archives départementales de la Haute-Garonne, du Tarn...

Le C.R.L. Midi-Pyrénées a mené, depuis 1987, un certain nombre d'actions, malgré la faiblesse de ses moyens (1/2 poste pour le patrimoine) :

* Aide à la publication de catalogue de fonds anciens, en coordonnant l'action des différents partenaires : Bibliothèque municipale de Toulouse, Ed. Privat, C.I.C.T.³⁸ et en subventionnant : le catalogue "Médecine et pharmacie" recense un fonds de 2000 ouvrages (19 incunables, 225 éd. 16ème s, 624 du 17ème s, 910 du 18ème s) provenant de centres typographiques français (Paris, Lyon, Toulouse, Montpellier) et étrangers (Amsterdam, Leyde, Venise, Genève, Francfort, Bâle). Ce document de référence est utile aux historiens des sciences, bibliophiles et bibliothécaires.

* Recensement des petits fonds publics et privés de la région :

- l'inventaire de la bibliothèque de l'Ecole Royale Militaire de Sorèze a été achevé en Mars 1991. Le C.R.L. a réalisé et transmis à l'Ecole un fichier informatisé des notices de ses collections : l'Ecole pourra compléter cet inventaire au fur et à mesure des acquis et dons. Les utilisateurs et chercheurs peuvent y accéder plus facilement.

- Musée Pyrénéen de Lourdes : une convention a été signée entre la Ville de Lourdes et le C.R.L. pour l'inventaire et le reclassement des fonds iconographiques du Musée, dessins et estampes remarquables sur les Pyrénées. Cette mission d'aide technique s'est déroulée de novembre 1991 à juillet 1992 : amélioration de la conservation, mise à jour de l'inventaire, informatisation (logiciel Micromusée), organisation d'une exposition pour la mise en valeur. Le travail a été suivi par la personne employée au Musée, ce qui permettra, avec cette formation, de continuer la réorganisation commencée.

* Disque Optique Numérique

La Commission Patrimoine avait réfléchi à l'urgence du transfert de la presse locale du 19ème siècle, sur microfilms : une autre solution a été envisagée. Ce projet est issu d'une décision politique de la Région, soutenue par la D.R.A.C., pour promouvoir les nouvelles technologies.

Innovateur et ambitieux, son but était double : la sauvegarde de la presse régionale du 19ème siècle et la diffusion de ce patrimoine à partir d'une base régionale. Cette solution (D.O.N.) impliquait une longue phase de recherche : le C.R.L. a coordonné l'élaboration de la maquette de ce service. Il doit se caractériser par l'alliance d'un système d'archivage des documents sur mémoire optique numérique à grande capacité et d'un système de diffusion des images conçu en réseau. Une maquette du produit prototype a fonctionné à Toulouse dès mai 1989. Cependant, les liens avec la base bibliographique régionale ont été peu étudiés (indexation, normes).

³⁸Centre Interuniversitaire de Calcul de Toulouse. BBF. 1990, tome 35 n° 2

Cinq sites expérimentaux choisis (Bibliothèques municipales d'Auch, Bagnères de Bigorre, Rodez et Toulouse, Archives de la Haute-Garonne) ont recensé les fonds à numériser en priorité : la presse locale du 19ème siècle à cause de la dégradation du papier.

Le projet est actuellement en suspens : des questions se posent sur sa rentabilité (nombre de sites à connecter et nombre de documents demandés) et sur la diffusion par une base régionale à créer.

* Le C.R.L. organise des stages de formation continue sur la conservation des fonds anciens, avec la collaboration d'intervenants régionaux (Bibliothèque municipale de Toulouse, Atelier de restauration, Archives, Chercheur CNRS). Ces stages favorisent la mise en place d'un réseau patrimoine écrit sur la région et la diffusion d'informations pertinentes. La préparation de ces stages est précédée de l'envoi aux bibliothèques publiques, aux Archives départementales et autres services intéressés d'un questionnaire détaillé afin de déterminer les besoins précis et le niveau d'intervention souhaité. En novembre 1992, un stage réunira professionnels des bibliothèques municipales de la région et de la Bibliothèque Interuniversitaire de Toulouse.

Par ailleurs, des changements positifs sont intervenus :

- L'atelier national de restauration de la Bibliothèque municipale de Toulouse a déménagé dans des locaux spacieux (200 m²) ce qui a permis d'accroître le matériel pour le traitement des documents (désinfection...). Ses capacités restent restreintes : sur le nombre total de volumes restaurés, les deux tiers proviennent de la région et des régions voisines (environ 40 volumes), un tiers de la Bibliothèque municipale de Toulouse.

Cet atelier n'a pas les moyens de traitement et de restauration de masse, comme le Centre de Sablé de la Bibliothèque nationale.

- A l'initiative de la D.L.L., l'inventaire photographique des fonds anciens de la Bibliothèque de Foix (7.000 volumes) a été réalisé, mais non exploité scientifiquement (catalogage).

Il reste beaucoup à faire, les résultats sont très partiels. L'hypothèse d'une structure régionale ou interrégionale destinée au patrimoine et disposant de moyens importants, ainsi que le préconisait le rapport Desgraves est à réexaminer. Il est difficile d'expliquer la contradiction entre l'urgence des mesures à prendre, vu l'état des collections et la lenteur de la mise en oeuvre, situation qui est signalée depuis plus de dix ans (rapport Desgraves : 1981).

Ce qui reste à accomplir et les méthodes, ont été maintes fois décrites :

- un recensement précis des fonds régionaux (anciens, rares et précieux) : localiser, dénombrer, type d'accès aux documents. Les enquêtes réalisées sont incomplètes : une véritable prospection de terrain serait nécessaire. Ainsi que le déclare D.Varry : "De telles enquêtes régionales constituent le prélude indispensable et incontournable à toute entreprise de préservation et de mise en valeur du patrimoine des bibliothèques."³⁹

- Cette carte documentaire précise est la base pour déterminer les besoins réels dans la région (nombre de volumes à traiter, à restaurer, à cataloguer...) et donc pour concevoir la taille des moyens nécessaires.

- Plus rapide à mettre en oeuvre, le plan de sauvegarde en cas de dégradations accidentelles (inondations, insectes,...) serait une recours pour les professionnels se retrouvant face à une situation critique, ainsi qu'un fichier-ressources régional, interrégional et national.

D) SECTEUR JEUNESSE

En Midi-Pyrénées, un important réseau de sections jeunesse des B.M. et B.C.P. avait déjà engagé des actions significatives pour promouvoir et développer la littérature de jeunesse et la lecture chez les enfants : la section jeunesse de la Bibliothèque municipale de Toulouse existe depuis 1940.

Une réflexion collective s'est donc développée avec facilité au sein de la Commission jeunesse⁴⁰ mise en place par le C.R.L. en 1985, afin de formaliser la coopération dans ce secteur. Cela s'est traduit par la demande d'une structure ressource : lieu de concertation et de services communs (avec un permanent).

Le Centre de Documentation et d'Information sur le Livre de Jeunesse ouvre officiellement en septembre 1988 à Toulouse (actuellement au 54 boulevard de l'Embouchure). Il s'adresse à toute personne s'intéressant au livre pour enfants et à l'acte de lecture chez l'enfant, mais il est plus spécialement destiné aux bibliothécaires, enseignants, éditeurs, libraires... Le caractère interprofessionnel marque ses missions et ses actions : le travail en réseau avec les multiples médiateurs du livre de jeunesse et de la lecture en région, mais également sur le plan interrégional, national et international.

³⁹Bull. Bibl. France. 1990, tome 35, n° 2

⁴⁰Au départ : 6 B.C.P. (Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Tarn, Tarn et Garonne) et Bibliothèque municipale de Toulouse, Albi (81), Pamiers (09)

Deux missions principales lui sont assignées :

- promouvoir de multiples façons la littérature de jeunesse (tous genres et supports) auprès de ceux qui sont en contact avec les enfants, dès la petite enfance ;
- collecter et diffuser activement informations et produits documentaires pour une meilleure politique de la lecture.

Le Centre de Documentation, lieu-ressources, est financé et géré par le C.R.L. : une bibliothécaire-documentaliste y travaille à temps plein. Il offre aux utilisateurs :

- un fonds de 10.000 ouvrages représentatifs de la production courante de l'édition jeunesse
- des livres en langue étrangère
- des ouvrages et revues professionnelles
- un fonds audio-visuel.

Ainsi qu'un certain nombre d'outils élaborés au Centre et disponibles sur demande :

- bibliographies,
- dossiers documentaires thématiques (dépouillement revues),
- fichier conteurs, auteurs...

- "Charte des auteurs" : conditions pour la venue d'un auteur lors d'une animation,

- Annuaire éditeurs jeunesse (publié en 1988 avec ACCES, agence régionale de coopération du Nord/Pas de Calais).

Le Centre répond à toutes les demandes ponctuelles, concernant conseils techniques, création de secteurs jeunesse de bibliothèques publiques ou B.C.D...

Les utilisateurs viennent de structures et d'horizons très différents : bibliothécaires, documentalistes, enseignants, éducateurs, animateurs, parents, psychologues, puéricultrices, chercheurs...)

La participation à des actions avec des partenaires multiples (Assises régionales du livre de jeunesse avec la région Aquitaine) et à des groupes de travail sur le livre et la lecture/jeunesse entraîne la diffusion d'informations sur la région pour ceux qui sont activement concernés :

- * rapports sur conférences, colloques, salons (Bologne, Montreuil)
- * réunions mensuelles avec le C.R.I.L.J.⁴¹ : échanges d'informations, réalisations de bibliographies et dossiers
- * intégration au groupe de pilotage académique "Maîtrise de la langue" depuis 1991 : le travail en coopération, Ministère de l'Education Nationale et Ministère de la Culture, contribue à la confrontation de deux optiques différentes concernant la lecture, en essayant de dépasser la coupure pédagogie / lecture-plaisir.
- * groupe de travail national et régional "Bibliothèques - écoles" depuis 1991 : une enquête sur la coopération entre bibliothèques publiques et B.C.D. sur la région est en cours (F.F.C.B.).
- * actions autour de la petite enfance en relation avec l'Institut de puériculture, les centres P.M.I.⁴², les crèches, les halte-garderies.

Les Interventions développées depuis sa création ont affirmé la vocation régionale du Centre, renforcée par sa place dans la formation (responsabilités régionales) :

- Formation initiale

* Depuis 1987, le C.A.F.B. jeunesse avec un taux de réussite de 85 à 90% ; à partir de 1992, dans le cadre de l'Institut universitaire professionnalisé, filière médiathèque

* Interventions pendant la formation initiale dans les I.U.F.M.⁴³, sur la littérature de jeunesse

- Formation continue. Des stages de caractère inter-professionnel sont organisés et proposés systématiquement aux bibliothèques publiques de la région entre autres. (paralittératures ; conte ; art dans la littérature de jeunesse...).

Ces activités ont permis de constituer un réseau d'institutions diverses, de personnes, d'associations, qui agissent ainsi en synergie. Cela contribue à modifier l'image des bibliothèques de lecture publique et de leur section jeunesse.

⁴¹Centre Recherche et Information sur la Littérature de Jeunesse

⁴²Protection Maternelle et Infantile

⁴³Institut Universitaire de Formation des Maîtres

Quelques limites :

- du fait de son implantation toulousaine, le Centre profite plus aux structures de lecture publique de l'agglomération qu'à la région, par un effet de proximité (Toulouse occupe cependant une position centrale en Midi-Pyrénées).

- la participation à la Commission jeunesse a donc évolué vers la création de ce centre, financé et géré indépendamment des bibliothèques publiques : communes et départements n'y contribuent que par la cotisation au C.R.L. (un seul conseil général adhérent) et les professionnels s'y adressent plus en demandeurs (informations, stages, intervenants) qu'en collaborateurs, ceci pour des raisons diverses (manque de temps, gestion au quotidien...).

E) FORMATION

La formation professionnelle, initiale et continue, est un élément primordial de la coopération entre bibliothèques publiques : elle fonde une identité professionnelle et une homogénéité dans les pratiques malgré la diversité des structures.

En Midi-Pyrénées, plusieurs organismes ont un rôle moteur dans ce domaine (A.B.F . ; C.R.F.C.B.⁴⁴ ; C.R.L.).

LE CENTRE REGIONAL DE FORMATION AUX CARRIERES DES BIBLIOTHEQUES, DU LIVRE ET DE LA DOCUMENTATION

Le C.R.F.C.B. est issu du Centre régional de formation professionnelle, créé à Toulouse en 1969. Dépendant de l'E.N.S.B. (Ministère de l'Education Nationale), il était au départ animé par trois structures toulousaines : B.C.P. de Haute-Garonne, Bibliothèque municipale de Toulouse, et Bibliothèque Interuniversitaire (Toulouse). Une dizaine de bibliothèques de la région s'y sont associées en tant que formateurs.

En 1986, une phase de réorganisation, à la fois administrative, financière et pédagogique, s'engage du fait de la décentralisation, conduisant à l'autonomie du service.

Les solutions adoptées doivent sauvegarder la cohérence nationale en matière de diplômes. Les co-fondateurs du C.R.F.C.B. sont, en 1988 : le Ministère de l'Education nationale, le Ministère de la Culture, trois universités et le C.N.F.P.T. Financièrement, les participations se répartissent ainsi : 45% (Ministère de la Culture), 25% (C.N.F.P.T.), le pourcentage restant et les dépenses de personnel (Ministère de l'Education Nationale).

Cinq personnes travaillent actuellement au C.R.F.C.B. (une documentaliste⁴⁵ à la direction ; une bibliothécaire-adjointe, assistante de direction ; une secrétaire ; un magasinier ; un maître de conférences).

Les intervenants sont à 92% des professionnels, à 8% des universitaires : leur origine institutionnelle multiple est génératrice de contacts inter-professions, qui favorise le décroïsonnement (B.I.U., B.M., B.C.P., C.R.L., Archives, I.U.T. documentation, Ecole nationale supérieure de l'audio-visuel, Conservatoire, Editeurs, Libraires...). Les contenus de l'enseignement et l'organisation sont décidés en concertation.

⁴⁴Centre Régional de Formation aux Carrières des Bibliothèques, du Livre et de la Documentation

⁴⁵ Madame Brigitte BONNET

Formation initiale

La suppression du C.A.F.B. (5 options étaient proposées) a entraîné la refonte des enseignements : l'Institut universitaire professionnalisé (I.U.P.) - filière médiathèque se donne pour but de former les cadres pour la gestion de médiathèques (secteurs publics et tous supports).

Une première promotion a obtenu le DEUST en juin 1992 (16 reçus sur 21) : les conditions d'obtention sont une année DEUG et la validation (examens et stage professionnel de deux mois) d'un an de formation en gestion et exploitation de médiathèque.

La deuxième année conduisant à la licence professionnelle comprend un tronc commun (culture générale, connaissances techniques et pratiques des bibliothèques : 250 heures) et une option (Archives, Bibliothèques, Sonothèques⁴⁶, videothèques : 250 heures).

Un dossier (projet professionnel, dossier documentaire) et un entretien déterminent la sélection des candidats.

Formation Continue

Le C.R.F.C.B. organise lui-même ou en liaison avec d'autres structures (par exemple le C.R.L. pour le secteur jeunesse) des stages en fonction des demandes. Celles-ci émanent de divers services :

- La D.R.A.C. centralise les candidatures des agents du Ministère de la Culture dans la région
- La D.L.L. fait appel au C.R.F.C.B. pour la préparation aux concours régionalement
- Le service de la formation continue de l'Université de Toulouse Le Mirail rassemble les demandes de stages pour des personnels chargés de tâches documentaires, d'origines diverses (bibliothèques d'U.F.R. ; entreprises privées : Matra ; le C.N.E.S. ; la Sécurité sociale...).

Le C.R.F.C.B. leur propose : initiation à la documentation, informatique documentaire, techniques documentaires.

Le Centre régional de formation aux carrières des bibliothèques, du livre et de la documentation centralise l'information sur les formations en région. Ce service connu par les professionnels est sollicité également au sujet de renseignements sur les statuts et les déroulements de carrière, etc..

⁴⁶ Terme employé pour "discothèques" dans la présentation de l'I.U.P.

FORMATION A.B.F.

L'A.B.F. assure également cette fonction. De plus, elle supplée à l'absence d'une formation initiale et continue au niveau élémentaire (employé de bibliothèque, magasinier). Le groupe régional, A.B.F. Midi-Pyrénées, dispense ce type d'enseignement à l'intention des employés de bibliothèques, mais également des animateurs de bibliothèques-relais des B.C.P. et responsables de bibliothèques associatives (salariés et bénévoles).

La Médiathèque départementale de la Haute-Garonne en est l'instigatrice. Depuis 1987, elle organisait une formation à la carte, une journée par quinzaine pour les dépositaires intéressés. En 1989, à l'occasion d'une telle rencontre, en liaison avec les Foyers ruraux, une trentaine de bibliothécaires exprimait une forte demande de formation. Au même moment, la Bibliothèque municipale de Toulouse était confrontée au problème du manque de qualification des employés de bibliothèque et du personnel de catégorie C et cherchait une solution.

Les demandes concernant les dépositaires des autres B.C.P. de la région venant s'ajouter, une coopération régionale inter-bibliothèques s'est engagée. Pour diverses raisons, certaines se sont désistées (Ariège, Aveyron, Lot, Tarn) :

- le lieu de la formation (coût transports)
- prépondérance des structures toulousaines (formateurs et difficultés d'obtenir des places)
- l'Aveyron envisage de se pourvoir de sa propre formation - A.B.F.

Partenaires :

- Médiathèque départementale de la Haute-Garonne (au nom de l'A.B.F.), Bibliothèque Interuniversitaire, Bibliothèque municipale de Toulouse pour la logistique et les enseignants (également Bibliothèque municipale de Muret et de Villeneuve-Tolosane).
- Le C.N.F.P.T., en échange de la mention du cycle de formation dans son programme annuel, paie les enseignants et fournit la salle de cours.
- la D.R.A.C. , le C.R.L. subventionnent
- Le C.R.F.C.B. fournit les documents photocopiés.

120 heures sont assurées et sanctionnées par un diplôme d'auxiliaire de bibliothèque, homologué (J.O. du 13/10/91) par le Ministère du travail. En 1991, sur 102 élèves, 89 ont obtenu ce diplôme (87,25% de réussite). 90 travaillaient déjà en bibliothèque.

Une enquête d'évaluation réalisée au terme du cycle d'enseignement en révèle les conséquences positives : ouverture aux techniques nouvelles, identité professionnelle renforcée, élévation du niveau d'exigence au travail. Les contacts établis contribuent à la constitution d'un réseau d'informations et de soutien.

Cependant, il serait souhaitable qu'une telle préparation de niveau élémentaire soit officialisée, structurée et régulière pour le personnel en poste dans les bibliothèques publiques. Les nouveaux statuts restent muets à ce sujet, alors que cela relève de la compétence de l'Etat et des collectivités territoriales.

L'A.B.F., association professionnelle, pourrait se consacrer aux bénévoles.

La formation en Midi-Pyrénées se caractérise par la multiplicité des intervenants, principalement la formation continue. Celle-ci se présente comme une offre : les organisateurs de stage sont à la recherche de services preneurs et payeurs. Une composante économique apparaît de plus en plus, provoquant une concurrence entre structures qui devraient s'informer et coopérer : deux stages sur le même thème (le conte) sont proposés au même moment au C.N.F.P.T. (C.R.L., Bibliothèque municipale de Toulouse).

Celui-ci contribue, par l'absence de politique claire, à créer ces situations. La récente création de l'I.F.B.⁴⁷, depuis le 1er septembre 1992, pose le problème de ses relations avec les centres régionaux de formation en ce qui concerne la formation post-recrutement des bibliothécaires territoriaux, mais aussi de la coordination des actions de formation continue.

⁴⁷ L'Institut de formation des bibliothécaires (Villeurbanne) remplace le C.N.C.B.P.

F) POLES ASSOCIES

La Bibliothèque de France, ne pouvant répondre à toutes les demandes spécialisées dans des domaines particuliers, recherche des centres de ressources complémentaires pour constituer un réseau national sur une base partenariale. Cela concerne les bibliothèques dont les collections présentent une qualité et un intérêt national : elles seront le premier recours pour une demande de document. Complément de la Bibliothèque de France dans le catalogue collectif de France (C.C.F.) et point d'accès décentralisé pour le prêt-inter, ces deux responsabilités majeures entraînent des devoirs, qui peuvent s'avérer pesants pour de petites et moyennes bibliothèques municipales.

Comment mettre en cohérence sur le plan régional collections encyclopédiques et spécialisées, fonds anciens, rares et précieux ?

Le C.R.L. coordonne une mission de préfiguration pour la contribution d'une Pôle Associé en Midi-Pyrénées. Le comité de pilotage est composé du C.R.L., de la D.R.A.C., de la Bibliothèque municipale de Toulouse, de la Bibliothèque Interuniversitaire et de NADAL.

Pour déterminer l'orientation du Pôle Associé, ainsi que la participation des bibliothèques publiques de la région, un rapide inventaire des fonds rares, anciens et précieux est entrepris par l'envoi d'un questionnaire. Bibliothèques municipales et Archives départementales ont répondu, signalant les collections les plus intéressantes. Dans cette phase préparatoire, l'importance des ressources de la Bibliothèque Interuniversitaire⁴⁸ et de la Bibliothèque municipale de Toulouse⁴⁹ ressort : le déséquilibre apparaît immédiatement. L'absence de la Bibliothèque municipale classée d'Albi est certainement explicable par son manque de moyens : l'appartenance au Pôle Associé entraînera des compensations financières, seront-elles suffisantes ? Il serait pourtant impensable que les fonds anciens de cette B.M.C. ne figurent pas dans le C.C.F.

⁴⁸1.457.000 volumes fin 1991 ; CADIST langues et civilisations ibériques.

⁴⁹700.000 ouvrages (dont 100.000 / fonds ancien)

Le réseau des bibliothèques associées à la Bibliothèque de France s'adresse avant tout aux chercheurs. L'intervention de Jack Lang, Ministre de la Culture, le 12 Avril 1989⁵⁰ en dresse les limites : "Sa création [Bibliothèque de France] permettra de renforcer et d'étendre le réseau que constituent les bibliothèques universitaires, les bibliothèques municipales classées et les bibliothèques spécialisées, pour mettre en commun leurs ressources bibliographiques et échanger les documents. Le catalogue collectif national... apportera une contribution décisive à ce réseau demain national, après-demain européen".

L'organisation du Pôle Associé régional reste à étudier : collections à y intégrer, conversions rétrospectives, réseau de communications, coordination régionale, etc...

Comment les bibliothèques municipales de la région, exclues du Pôle Associé et du C.C.F. bénéficieront-elles de l'accès à cette information bibliographique et du réseau d'accès au document (prêt-inter) ?

Trop d'inconnues laissent, pour le moment, le questionnement sans réponses.

Les conclusions concernant les actions de coopération régionale réalisées et engagées en Midi-Pyrénées sont de deux ordres :

1 - Sur le plan politico-administratif : les départements ont affirmé leur compétence sur les B.C.P. La répartition des responsabilités, dénuée d'ambiguïtés pour la création et la gestion des bibliothèques publiques (B.M., B.C.P.) semble plus floue quand il s'agit de coopération.

La Région, collectivité territoriale jeune (1986), éprouve des difficultés à rassembler Conseils généraux et Municipalités afin d'élaborer une politique de lecture publique commune en Midi-Pyrénées : les collectivités locales, égales en droit, ne le sont pas dans la réalité. Les conflits de pouvoir et de territoire, qui en découlent, influencent la prise de décision en vue d'actions communes.

⁵⁰ Gattegno, Jean .- La Bibliothèque de France à mi-parcours... Cercle de la librairie, 1992, p22

Le constat de la présence d'une seule collectivité territoriale (Conseil Général des Hautes-Pyrénées) au sein du C.R.L., agence régionale de coopération entre bibliothèques, auprès du Conseil Régional et de la D.R.A.C., est significatif soit d'un désengagement, soit d'un désaccord, soit d'une rivalité.

La réunion des Conseils généraux (sauf Hautes-Pyrénées), collectivités locales de même niveau a été une condition favorable à la réussite de NADAL, en vue de l'informatisation des B.C.P.

Bien qu'il n'y ait aucune hiérarchie légale entre les quatre échelons politico-administratifs, il faut noter l'ascendant de l'Etat (D.R.A.C., D.L.L.) et de certaines collectivités locales (départements, municipalité de Toulouse) sur l'orientation des projets de coopération, dû à la "tutelle" technique dont les petites et moyennes communes peuvent difficilement se dispenser. Les propositions de coopération entre bibliothèques depuis 1984 sont fortement inspirées par la D.L.L. (information bibliographique, informatisation, patrimoine...) certains y adhèrent, d'autres pas.

Le nouveau contexte des Pôles Associés et des Bibliothèques Municipales à Vocation Régionale pourra renforcer ces influences dominantes, en ce qui concerne l'Etat et la ville de Toulouse.

2 - Sur le plan professionnel, le C.R.L. a évolué vers la prestation de services, aux bibliothèques de la région, en particulier : Centre de documentation et d'information sur la littérature de jeunesse, stages de formation continue, coordination de la recherche sur le Disque Optique Numérique...

La participation des bibliothécaires de la région s'est effritée : les commissions de travail du début ayant abouti soit à un organisme de coopération séparé (NADAL), soit à un outil indépendant (Centre de documentation jeunesse), soit à des actions ponctuelles du C.R.L. (patrimoine).

Une reprise de la concertation entre bibliothèques est amorcée actuellement par la réflexion sur le Pôle Associé régional.

Il serait difficile pour le C.R.L., structure légère investie de deux missions, de coordonner et gérer tous les projets de coopération régionaux. Des substituts se créent dans certains domaines : NADAL, C.R.F.C.B., A.B.F... Des secteurs comme l'audio-visuel ou la culture scientifique et technique sont un peu oubliés : quelques initiatives très localisées n'ont pas provoqué une mobilisation régionale.

Des entretiens avec les professionnels des bibliothèques, il ressort une double image du C.R.L. : positive pour l'offre de service, la demande de subventions, plus mitigée pour son efficacité en tant qu'agence de coopération entre bibliothèques. La mission d'aide à l'édition régionale est perçue comme prédominante.

Le C.R.L., issu d'une initiative de la D.R.A.C et de la région, est considéré par les bibliothécaires de la région comme une structure extérieure et indépendante, le caractère associatif est souvent ignoré, certaines confusions sont significatives (D.R.A.C, Conseil Régional, C.N.L. décentralisé). Les informations données par le C.R.L. sur son statut et ses fonctions n'ont pas toujours été intégrées par les professionnels de la région : conséquence du manque de politique de communication à destination des bibliothèques.

Cette non-participation à une association, qui a le mérite d'exister et d'avoir impulsé et réalisé des actions coopératives depuis 1984, marque aussi les difficultés à repérer les niveaux de coordination nécessaires selon les actions à engager (Etat, Région, Département, Commune).

La coopération entre bibliothèques publiques demande à être précisée : pour quelle fonction ? dans quel but précis ? avec quels partenaires ? sur quelle base territoriale ? financée et gérée par qui ?

L'accès à l'information bibliographique, l'accès au document, le patrimoine, l'animation se résolvent différemment.

IV - LA COOPÉRATION ENTRE BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES : PERSPECTIVE INSTITUTIONNELLE

Il est indispensable de compléter cette étude limitée à quelques domaines en analysant le fonctionnement des structures de base du réseau de lecture publique de Midi-Pyrénées : B.C.P. et B.M., auxquelles il faut ajouter les B.C.D. et les bibliothèques d'entreprises.

A propos de chaque type d'établissement, seront explorées les communications établies dans le réseau de lecture publique de proximité et régional, les responsabilités dans ce réseau et la participation aux outils de coopération.

A) BIBLIOTHEQUES CENTRALES DE PRET⁵¹

Midi-Pyrénées compte 8 départements, 8 B.C.P. : Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn et Garonne.

La mission de lecture publique de ces bibliothèques concerne environ 50% de la population régionale, résidente dans 3042 communes de moins de 10.000 habitants, en zone rurale principalement.

Répartition des communes (nombre d'habitants)

	- 100 habitants	100 à 1.000	1.000 à 5.000	5.000 à 10.000
Ariège	126	184	18	3
Aveyron	7	243	48	3
Haute-Garonne	129	290	96	13
Gers	100	335	23	3
Lot	33	285	20	1
Hautes-Pyrénées	167	273	29	3
Tarn	34	235	45	4
Tarn et Garonne	18	144	29	1
TOTAL	614	1989	308	31

⁵¹ Le terme officiellement adopté depuis la loi du 13 juillet 1992 est "Bibliothèque départementale de prêt". Certains départements adoptent aussi : "Médiathèque départementale".

Ces services sont depuis le 1/1/86 sous la responsabilité des Conseils généraux (transfert de compétence : lois du 7/1/83 et du 22/7/83).

La faible participation des B.C.P. (12%) aux dernières journées organisées par la F.F.C.B. sur les "**Perspectives pour la coopération**"⁵², semble contradictoire au vu de leur collaboration au sein de NADAL pour l'informatisation en Midi-Pyrénées et de leur fonctionnement quotidien en tant que tête de réseau départemental astreint au travail commun avec de multiples partenaires.

La comparaison entre les huit services départementaux sur le plan coopératif est un exercice d'évaluation contestable, compte tenu, d'une part de la diversité des départements (géographique, démographique, économique, politique), d'autre part du passif consécutif à l'histoire de ces B.C.P. (date création, structuration du réseau...).

"L'activité des B.C.P. paraît encore difficilement normalisable"⁵³.

Quelques données chiffrées indiquent les différences quant aux conditions d'exercice (population desservie, nombre communes...) et aux moyens (personnel, crédits acquisitions...)⁵⁴

En 1986, Tarn, Tarn et Garonne étaient les mieux pourvus en personnel (moyenne nationale : 5 agents/100.000 habitants), ainsi qu'en crédits.⁵⁵

L'Etat a fait un effort important de mise à niveau des équipements entre 1981 et 1986 : 20 MF d'investissements, 7.000 m² (Lot, Ariège, Gers, Tarn et Garonne). De nombreuses créations d'emplois en 1982-1983 ont été subventionnées à 50% par l'Etat.

Depuis 1986, les progrès paraissent plus lents : peu de créations de poste, crédits d'acquisitions stables, les efforts se concentrent sur certains domaines : musibus, développement du secteur audio-visuel par exemple.

Les Conseils Généraux se sont appropriés ces services sans difficultés ; les changements d'inscriptions sur les bibliobus en sont significatifs : la B.C.P. devient support publicitaire.

⁵² Yvert, Louis .- p. 54

⁵³ Vanbesien H. .- Bull. Bibl. France. 1990, t 35, n° 4, p. 292-301

⁵⁴ Annexe 4.

⁵⁵ Vanbesien H .- Bull. Bibl. France.. t35, n° 4.

Ainsi que l'indique Geneviève Boulbet (présidente de l'A.B.F.-Midi-Pyrénées, ancienne directrice des B.C.P. de l'Ariège, du Gers, de Haute-Garonne) : 1986 marque une rupture fondamentale pour les B.C.P.

La proximité de la tutelle a induit un accroissement de la responsabilisation des directeurs d'établissement : experts techniques auprès des Conseils généraux, ils ont dû concevoir, proposer et mettre en oeuvre une politique de lecture publique. Des plans de développement de la lecture publique ont été conçus et acceptés pour la restructuration des réseaux départementaux : l'évolution est plus ou moins rapide d'une bibliothèque de substitution à une bibliothèque de rééquilibrage⁵⁶. Les axes prioritaires diffèrent selon les départements : développement de fonds techniques pour les agriculteurs en Aveyron, actions spécifiques en zone montagneuse, zone touristique et milieu carcéral en Haute-Garonne, musibus en Haute-Garonne et Tarn et Garonne, etc...

Comment réorganiser le réseau départemental ? Le processus est lent : il est quelquefois difficile de se désengager de situations "enkystées" dans le tissu local (les B.C.P. de Haute-Garonne et du Tarn existent depuis 1946). Le regroupement de dépôts multiples dans une même commune pour constituer une seule bibliothèque-relais ou municipale tous publics demande négociations et évaluation précise de la situation locale.

Les interlocuteurs indispensables (municipalité, écoles, associations,...) mis en présence : il reste à définir les engagements de chacun, à concrétiser par la signature d'une convention.

Les créations de petites bibliothèques municipales se sont multipliées en Midi-Pyrénées, favorisées par les concours particuliers. Les regroupements communaux (SIVOM, SIVOC, SIVU)⁵⁷ sont exceptionnels (un en Tarn et Garonne) pour les services de lecture publique.

Cette augmentation des structures de base accentue le maillage du territoire, ainsi que le préconisait la circulaire du 4/2/83 de Jean Gattegno⁵⁸, adressée aux maires des communes.

Certains départements (Aveyron, Tarn et Garonne), plus actifs, monopolisent une part importante des concours particuliers destinés aux B.M. de la région (42,7% pour l'Aveyron, comprenant la Médiathèque de Rodez). Ceci est dû à la pertinence des informations diffusées par la Préfecture et le Conseil Général.

⁵⁶ Expressions de B. Calenge, directeur de l'IFB

⁵⁷ Syndicat intercommunal à vocation multiple, à vocation culturelle, à vocation unique.

⁵⁸ Ancien directeur du livre et de la lecture

Les BCP ont un rôle fondamental par rapport aux petites communes : leur permettre d'assurer leurs compétences en matière de B.M., tout en respectant leur autonomie. Quand la décision est prise, la B.C.P. apporte un soutien technique constant du projet de construction (architecte, dossiers de subvention...) jusqu'à l'inauguration.

Le fonctionnement de la bibliothèque est astreint à certaines obligations : heures d'ouverture, conditions d'accès...

Ces services sont dépendants de la structure départementale, qui apporte : collections, formation, animations, service technique commun, coopérative de fournitures... La communication s'établit souvent à sens unique vers la B.C.P. en termes de demandes.

Les relations transversales insuffisantes entre ces petites bibliothèques mériteraient d'être encouragées (formation, information, animation). Elles existent de façon ponctuelle.

Un réseau technique de communication n'existe pas entre B.C.P. et bibliothèques-relais (excepté le téléphone) : un projet de réseau sera éventuellement examiné au sein de NADAL, une fois l'informatisation des B.C.P. terminée.

Il ne s'agit pas d'une contribution limitée à la B.C.P. : il y a interdépendance.

Les réseaux de lecture publique départementale n'existeraient pas sans les 90% de bénévoles (Tarn : 99%) qui animent les relais : le personnel salarié et qualifié est une exception (- 2% dans le Lot, le Tarn ; - 10% autres départements).

Cette caractéristique donne au réseau animé par les B.C.P. des limites : les dépositaires bénévoles, qui ont obtenu par la formation A.B.F. le diplôme d'auxiliaire de bibliothèque, comprennent la complexité du métier et ses exigences; cette prise de conscience fait reculer l'opinion très répandue selon laquelle n'importe qui est capable avec du bon sens de gérer une bibliothèque, sans formation spécifique. Ces personnes deviennent souvent les meilleurs avocates pour le recrutement d'un professionnel lors d'un agrandissement ou d'une création de B.M.

Le fonctionnement et l'animation de chaque bibliothèque-relais est donc fortement déterminé par la motivation et le comportement des bénévoles ; il s'agit d'une variable difficile à contrôler, qui influence les conditions de la coopération entre bibliothèques dans ce type de réseau de lecture publique.

La restructuration sur le département se traduit par la mise en place de services de lecture publique issus d'une coopération active : deux exemples en sont la démonstration.

- La création de structures mixtes en Tarn et Garonne : B.M. - B.C.D. : le sous-équipement en B.C.D. et le manque de moyens des petites communes poussent à ce regroupement. Les projets sont étudiés par les différents partenaires (Conseil général, B.C.P., Municipalité, enseignants, Inspection académique, C.D.D.P...) : leur accord se concrétise par la signature d'une convention où sont définies les responsabilités de chacun et les conditions de fonctionnement.

- En Haute-Garonne, la bibliothèque du Centre de détention de Muret (longues peines) est devenue partie intégrante du réseau de lecture publique, bénéficiant de tous les services de la Médiathèque départementale (documents, conseils techniques, animation, formation). Sa création et son fonctionnement sont issus de la mobilisation, en coopération, de réseaux nationaux (Ministères de la Culture, de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports et de la Justice) régionaux (D.R.A.C., D.R.A.P.⁵⁹, ADACESEP⁶⁰) départementaux (Conseil général, Médiathèque départementale), locaux (Municipalité ...), en vue d'un objectif commun, la bibliothèque.

Impulsée par la municipalité de Muret et les bibliothécaires de la B.M. (J. Cancel, Cl. Hervouet) la signature de la convention a entraîné un aménagement des locaux, avec accès direct, une actualisation et un accroissement des fonds, la formation professionnelle de volontaires, prisonniers et éducateurs (C.A.F.B., A.B.F.), la mise en place d'animations.

L'opération "Fureur de lire" avec le stationnement du bibliobus dans la cour de la prison a provoqué une augmentation impressionnante des inscriptions. Le succès ne s'est pas démenti.

En conclusion, bien qu'actuellement non reliées entre elles par un réseau informatique, les unités composant les réseaux départementaux de lecture publique coordonnés et animés par les B.C.P. ne peuvent fonctionner et exister qu'avec le travail en coopération.

Quelles sont les relations établies avec les bibliothèques municipales des villes de plus de 10.000 habitants du département, de la région ?

⁵⁹ Direction régionale des affaires pénitentiaires

⁶⁰ Association pour le développement des activités culturelles, éducatives et sportives dans les établissements pénitentiaires

Elles sont plus informelles et ponctuelles qu'organisées et suivies. Tous les degrés existent : absence de contacts, coexistence pacifique, animations en commun de façon épisodique, prêt-inter (très faible) ; mais aussi, groupement professionnel se réunissant régulièrement pour une réflexion sur le métier et les problèmes rencontrés (Aveyron, Lot, projet en Ariège). Les rapports avec la B.M. de Toulouse sont minimes. Par contre, la majorité des responsables des B.C.P. de la région Midi-Pyrénées se retrouve au sein d'associations professionnelles (C.E.B.R.A.L. depuis 25 ans, A.D.B.C.P.⁶¹), qui consolident l'identité de ce type d'établissements. La participation massive à la société civile coopérative NADAL et les réalisations qui ont suivi ce travail collectif ont été ressentis unanimement comme "un vrai projet coopératif", favorisé par l'existence d'une solide tradition de rencontres.

NADAL est plus ressenti comme structure de coopération régionale entre bibliothèques, du point de vue des B.C.P., que le C.R.L. Celui-ci est plutôt considéré comme prestataire de services, conçus de façon indépendante.

Actuellement, des questions se posent sur les modalités de rattachement de ces structures de base aux projets de Pôle Associé régional et de la B.M.V.R. de Toulouse.

⁶¹ Articles de "Transversales" : revue de l'Association des directeurs de B.C.P. depuis 1987.

B) LES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES

Selon le rapport Vandevorde (1981) sur les bibliothèques en France, les B.M. sont "par vocation, appelées au rôle central dans le service public de la lecture".

Pivots de la lecture publique, elles remplissent des missions multiples : conservation, diffusion de patrimoine, incitation au plaisir de lire, regarder, écouter, services d'information, de documentation et de référence.

Toutes n'ont pas les moyens d'assurer ces fonctions : elles ont besoin des autres. Il est évident que les demandes de coopération et les contributions à la coopération de la B.M. de Cazères (3.000 habitants) différeront sensiblement de celles de la B.M. de Toulouse.

L'appellation B.M. renvoie à un unique bloc partenarial : les communes (loi du 22 juillet 1983), responsables de leur création et de leur gestion, mais qui recouvrent des réalités différentes.

Les B.M. de la région Midi-Pyrénées sont à classer en 3 niveaux :

- B.M. des villes de - 10.000 habitants
- B.M. des villes de + 10.000 habitants et chefs-lieux de département (hormis la ville de Toulouse)
- B.M. de la ville de Toulouse.

Chaque niveau se caractérise par des besoins en services communs, sa participation aux actions de coopération, ses formes de relation avec les autres unités de lecture publique dans le réseau de proximité ou régionalement.

* Les B.M. des villes de moins de 10.000 habitants sont fortement dépendantes de la B.C.P., tête ou coeur du réseau, ainsi que l'a montré l'étude de ces établissements : ceux-ci satisfont les besoins de ces petites unités de lecture publique, compte tenu de la faiblesse de leurs moyens, et de l'absence de regroupements communaux.

La B.C.P. est le relais quasi-obligatoire, notamment vers le C.R.L. en tant qu'agence de coopération régionale entre bibliothèques, vers l'A.B.F. pour la formation des dépositaires et vers NADAL pour une future informatisation.

Toute action de coopération qui leur est nécessaire transite par la B.C.P., comme le montre leur quasi-absence aux commissions mises en place par le C.R.L. en 1984 et la ténuité des relations transversales.

* Quelques villes dont la population est en dessous du seuil des 10.000 habitants (Foix, Figeac, Bagnères de Bigorre) ont une attitude plus indépendante par rapport à la B.C.P, leurs moyens le leur permettant. Elles adoptent aussi un comportement plus actif vers le C.R.L. Elles rejoignent les B.M. des villes de plus de 10.00 habitants (et chefs-lieux de département⁶²) : celles-ci ne constituent pas un ensemble homogène, seule la ville de Carmaux ne possède pas d'équipement (en projet).

Sur les 30 B.M., 8 se trouvent dans l'agglomération toulousaine (Annexes 1 et 2). A population sensiblement égale, on constate de grandes disparités de moyens⁶³, dues à des ressources inégales (proportion du budget de la commune consacrée à la bibliothèque non déterminée).

Quelques exemples :

<u>Surfaces</u>	Blagnac (14.000 habitants)	:	1.500 m ²
	Cugnaux (10.280 habitants)	:	132 m ²
	Lourdes (16.000 habitants)	:	400 m ²
	Saint-Gaudens (12.500 habitants)	:	175 m ²

Crédits d'acquisitions

La Bibliothèque municipale de Blagnac avec 450.000 F dispose d'une somme comparable à celle de la B.M.C. d'Albi (50.000 habitants)...

Les mêmes différences existent pour le personnel et les services proposés (discothèques, videothèques).

Quelques villes semblent défavorisées : Cahors (projet médiathèque en 1993) ; Albi, parmi les plus importantes.

Leur fonctionnement est marqué par l'indépendance et un certain isolement, affirmé par les responsables : seules quelques actions de coopération ponctuelles les réunissent quelquefois à B.M. et B.C.P., sur un espace de proximité, principalement pour des animations.

Les B.M. situées dans l'agglomération toulousaine (Blagnac, Balma, Ramonville, Muret, Colomiers...) se rejoignent plus souvent sur des actions communes, quelquefois avec la B.M. de Toulouse (section jeunesse, discothèque) : identité de moyens, caractère récent des structures contribuent aux bons rapports de voisinage.

⁶²Annexe 5.

⁶³ Statistiques 1991 envoyées à la Préfecture, puis à la D.R.A.C.

Des groupements professionnels se constituent pour réfléchir aux problèmes communs, s'informer (réunion annuelle régulière en Aveyron, Lot, projet en Ariège). L'Aveyron représente une situation originale dans la région Midi-Pyrénées par rapport à la cohésion professionnelle B.C.P. et B.M. du département, ainsi que le Lot.

Ces coopérations irrégulières sont insuffisantes pour la formation d'un réseau régional :

- L'informatisation (50%) s'est déroulée de façon indépendante : elle concerne la gestion locale (aucun accès videotex au catalogue des B.M. pour le moment).

- 21 de ces B.M., celles dont les collections de périodiques sont importantes participent au C.C.N-P.S. (Centre régional à la Bibliothèque Interuniversitaire de Toulouse) : sur les 285 bibliothèques participantes en Midi-Pyrénées, cela fait une faible proportion, par rapport aux bibliothèques spécialisées.

- Le prêt-inter se caractérise par le volume plus important de demandes, ce qui est compréhensible compte tenu de l'importance des collections de ces bibliothèques (environ 1.000 emprunts et copies demandées en 1991, 300 prêts et copies à l'extérieur).

- Tous les degrés de coopération avec les B.C.D. se retrouvent : absence de relations, visites de classes, projets élaborés en commun (Education Nationale) et en conformité avec la mission de lecture publique de la B.M. (Muret).

La participation aux commissions et projets lancés par le C.R.L. est fonction de leurs besoins et de leur disponibilité (gestion quotidienne, implantation toulousaine) : le patrimoine est le secteur où les B.M. sont le plus demandeuses (services communs, plan sauvegarde, fichier information, plan conservation et d'élimination partagées des périodiques).

La nécessité de l'établissement d'une carte documentaire régionale précise (annuaire orientant sur les ressources documentaires accessibles par thème, en Midi-Pyrénées) ressort également des demandes.

La forte proportion (64%) de B.M. assistant aux journées organisées nationalement sur la coopération entre bibliothèques en 1991 démontre l'importance de leurs attentes : pour quels services communs ? Quelle coordination ? Sur la base de quels financements ?

Quelle conséquence aura, pour une B.M. de taille moyenne le rattachement au Pôle Associé régional pour une partie de ses collections ? Quels bénéfices et quelles obligations vont en découler, intervenant sur le développement des autres secteurs de la bibliothèque ?

* La Bibliothèque municipale classée de Toulouse, située au centre de la région Midi-Pyrénées, est la bibliothèque de lecture publique la plus importante : 21 annexes, 1 bibliocoche⁶⁴, 4 bibliobus, environ 700.000 volumes (dont 100.000 en fonds ancien), 3 discothèques, 3 videothèques, 1 artothèque, 8.800 m², 132 salariés, projet de médiathèque.

La question principale pour la coopération entre bibliothèques est relative à son rôle régional : elle répond à un certain nombre de critères qui la classent parmi les Bibliothèques Municipales à Vocation Régionale (B.M.V.R.) depuis la loi du 13/7/1992 (commune de plus de 100.000 habitants, chef-lieu de région, fonds d'ouvrages imprimés supérieur à 250.000 volumes, supports variés, prêt-inter...). Cela va lui permettre de bénéficier d'une partie des 31 MF de la troisième part du nouveau concours particulier pour le futur projet de médiathèque.

Cependant, le travail en réseau avec les établissements de la région n'est qu'à l'état d'ébauche (B.I.U.) ou très faible (B.M., B.C.P.).

La B.M.C. de Toulouse répond aux demandes de prêt-inter que l'importance de ses collections provoque (356 prêts, 41 copies en 1991) ; elle met à la disposition des B.M. dans une certaine proportion l'Atelier national de restauration et répond à toute demande d'information ; le secteur jeunesse propose des sélections bibliographiques aux bibliothèques intéressées.

Depuis 1984, elle a pris part aux commissions jeunesse, patrimoine et à des actions de formation initiale et continue (enseignants). Mais elle fonctionne plus comme un réseau autonome sur la ville de Toulouse, que comme une structure de rassemblement et de coordination pour les projets coopératifs en région.

L'importance de ses services la rend peu dépendante de l'extérieur : seules les animations génèrent un partenariat actif, plus dirigé vers les B.M. de l'agglomération (Blagnac, Ramonville, Balma...). L'exemple de la section jeunesse répartie sur la centrale et les annexes est significatif : le travail collectif régulier satisfait les bibliothécaires.

⁶⁴ Péniche

Son indépendance par rapport au reste de la région pose également le problème politique des relations entre la ville de Toulouse, les départements, les autres communes et le Conseil Régional.

La perspective institutionnelle doit être complétée par quelques observations sur les B.C.D. et les bibliothèques d'entreprise, au sujet de leur intégration dans le réseau de lecture publique régional.

C) BIBLIOTHEQUE - CENTRE DOCUMENTAIRE (B.C.D.)

Engagée nationalement depuis 1975, l'étude des B.C.D. associait pédagogues (chercheurs à l'I.N.R.D.P.) et bibliothécaires (Joie par les livres) au sein de l'A.D.A.C.E.S.⁶⁵

L'objectif ambitieux était au moyen de ces nouvelles bibliothèques dans les écoles primaires, un changement des pratiques de lecture. Elément d'une pédagogie active, la B.C.D. était appelée à devenir un lieu d'apprentissage informel : l'enfant, accédant librement à l'écrit sous ses diverses formes et sur ses différents supports, prendrait l'habitude de le cotoyer dans ses multiples fonctions (loisir, information ponctuelle, documentation...).

Une base favorable à une fréquentation de la bibliothèque publique était ainsi créée. Dans cette optique, une collaboration entre ces structures s'imposait.

Vingt ans après, le nombre des B.C.D. est encore faible particulièrement dans les zones rurales, les petites communes, et les rapports avec les institutions de lecture publiques entraînent de nombreuses questions, comme le montrent les journées d'étude consacrées par les professionnels à ce thème (congrès A.B.F. 1992 ; I.F.L.A., Barcelone en 1993 ; F.F.C.B., 1992...). La coopération prend un caractère d'urgence en ce domaine si l'on prend en considération l'illettrisme, la baisse des pratiques de lecture chez les jeunes (18-24 ans), mais également l'importance dans notre société de l'information et de la recherche documentaire.

⁶⁵ Association pour le Développement de l'Action Culturelle dans les Etablissements scolaires : parmi les fondateurs, Geneviève Patte, Jean Foucambert, Jean Hassenforder.

En région Midi-Pyrénées, le dialogue s'est engagé entre professionnels de l'Education Nationale et de la Culture (D.R.A.C.), notamment par l'intermédiaire de groupes de travail (Maîtrise de la langue) où se retrouvent également le C.R.D.P. et des associations : C.R.L. Midi-Pyrénées, A.F.L....

Les conséquences de ces échanges sont :

- une reconnaissance des spécificités de chaque profession et une perception meilleure des complémentarités possibles ; essayer de partager des méthodes de travail différentes ;
- des formations sur la littérature de jeunesse sont proposées dans le cadre des I.U.F.M. par le C.R.L., et également dans les départements par les B.C.P. ;
- de nombreux enseignants des écoles primaires (toulousains principalement) fréquentent le Centre de documentation et d'information sur la littérature de jeunesse avec assiduité ;
- des subventions pour la création de B.C.D. (50.000 F par structure) seront accordées par la Direction du Livre et de la Lecture en 1993 (20 départements choisis nationalement).

Sur le plan régional, il serait nécessaire que les bibliothécaires des sections jeunesse participent plus à ces travaux : en 1985, la mise en place de la Commission jeunesse par le C.R.L. avait coïncidé avec le choix de l'Académie de Toulouse pour l'implantation de B.C.D., par le Ministère de l'Education Nationale. A cette occasion, les bibliothécaires de lecture publique (B.C.P., B.M.) posaient le problème essentiel du rôle des bibliothèques publiques : simple distribution de livres, aide technique, formation, animation ?

En fait, le manque de moyens des B.C.D. (collections, personnel) conditionne souvent les interventions des bibliothécaires :

- sur le réseau départemental, les B.C.P. de la région se sont désengagées de la desserte scolaire (circulaire Groshens juillet 1978) de manière inégale : Hautes-Pyrénées (75% dépôts scolaires), Aveyron, Tarn (25 à 30 %), Haute-Garonne, Gers, Lot, Tarn et Garonne (40 à 60%).

Les modalités du prêt direct dans les écoles des petites communes (peu possèdent une B.C.D.) dépendent de l'enseignant : soit il effectue le choix de livres seul, soit avec un groupe d'enfants, soit avec toute la classe, librement ou avec des indications (thèmes de documentaires par exemple, limitation du nombre de bandes dessinées...).

Cette situation démontre l'emprise de la conception pédagogique pour l'accès au livre et à la lecture. La distribution d'ouvrages est la réponse minimale d'une bibliothèque publique en direction de l'école.

Une amélioration de la coopération entre ces structures dépend de l'accroissement du nombre et de la qualité des B.C.D. : les petites communes responsables à la fois des B.M. et des B.C.D. ont intérêt à se regrouper pour créer soit une B.C.D. sur un canton⁶⁶, soit une structure mixte B.M. - B.C.D. (Tarn et Garonne), bon exemple d'un partenariat réussi (Municipalité, Conseil Général, B.C.P., Enseignants, Inspecteur Education Nationale).

Les B.M., quelque soit leur taille, accueillent les classes dans la limite de leurs moyens : tous les degrés de relations existent (absence totale ou projet élaboré collectivement avec l'école dans une optique lecture publique⁶⁷).

La diversité des formes de coopération est révélatrice de l'hétérogénéité des moyens ainsi que des différents niveaux de motivation des enseignants et bibliothécaires. De plus, la volonté des collectivités locales, responsables de la création et de la gestion des équipements, a besoin d'être fortement soutenue par l'Etat et la Région, particulièrement en ce qui concerne les petites communes.

Dans les collèges et les lycées, les C.D.I. fonctionnent d'une façon plus indépendante : peu de contacts sont établis avec les bibliothèques publiques sur l'ensemble de la région Midi-Pyrénées.

D) BIBLIOTHEQUES D'ENTREPRISES

Les bibliothèques d'entreprises doivent être perçues comme une chance de plus pour la lecture publique : des unités complémentaires à intégrer avec leurs particularités. Ces établissements atteignent un public qui fréquente généralement peu les bibliothèques publiques.

⁶⁶ Regroupement de communes : exemple à Saint-Lys (Haute-Garonne), Association réseau lecture publique.

⁶⁷ B.M. de Muret.

Ces services sont issus d'une forte volonté des comités d'entreprise, leur fonctionnement étant rarement aisé. Une enquête nationale a révélé que 1,8% des ressources des comités d'entreprise étaient attribuées aux propositions de caractère culturel (une part infime pour les bibliothèques).⁶⁸

Rencontrant de nombreux problèmes techniques, de formation, dus à leur isolement, la majorité des responsables de ces structures souhaitent rencontrer et travailler avec les bibliothécaires de B.M. ou de B.C.P. Une étude régionale a été entreprise en 1989 par Michelle Fourastié en Midi-Pyrénées sur la demande du groupe régional A.B.F. pour établir l'état des lieux des bibliothèques d'entreprise dans la région, prendre contact avec ceux qui en ont la charge et jeter les bases d'un groupe de rencontre et de travail régional entre bibliothécaires de lecture publique et d'entreprise.

Après identification des entreprises de plus de 50 salariés (comité entreprise obligatoire⁶⁹) en Midi-Pyrénées (856), 52 questionnaires ont pu être exploités sur environ 150 bibliothèques d'entreprise existantes. Certains départements, le Gers et le Lot, dépourvus d'industries en comptent très peu. Par contre, la région toulousaine est fortement représentée. 27% concernent les entreprises de 50 à 200 salariés, 39% de 200 à 500 salariés, 34% de plus de 500 salariés.

Les créations de ces bibliothèques ont été importantes après 1968 (22) et après 1981 (14) : années de forte activité syndicale.

70% des financements sont destinés à l'achat d'ouvrages : les économies sont réalisées sur les dépenses de fonctionnement consacrées au personnel (bénévoles, salariés du comité d'entreprise à temps partiel). La différence avec les B.M. est importante.

Sur les 52 bibliothèques d'entreprises, 48 sur 52 comptent un personnel de 134 personnes : 49% n'ont aucune formation, 43% ont appris "sur le tas", 4% C.A.F.B., 4% autre formation.

Cela situe les besoins de coopération de ces services :

- les réseaux de bibliothèques : P.T.T., E.D.F., S.N.C.F. possèdent une coordination régionale ou nationale (services communs, formation) ; par contre, pour les autres, l'intermédiaire est le plus souvent un libraire : soit il oriente vers une bibliothèque publique (B.M., B.C.P.) soit il fournit lui-même sur demande une aide technique, le dépouillement de revues professionnelles, des listes bibliographiques, des animations (librairie La Renaissance à Toulouse) ;

⁶⁸ Dufour, François .- Bulletin des bibliothèques de France. 1986, t. 31, n° 6, p 586-593.

⁶⁹ Lois Auroux : 0,2% de la masse salariale doit être attribuée au comité d'entreprise.

- peu de relations existent régionalement : avec les associations professionnelles (A.B.F., A.R.B.A.D. 8%), ou avec le C.R.L. Midi-Pyrénées (4%) et encore plus faiblement avec les bibliothèques publiques (B.M. et B.C.P.).

Les souhaits des bibliothécaires d'entreprise recueillis pendant les entretiens étaient de briser l'isolement, d'amorcer une coopération en vue d'animations et de formations et de renforcer leur position dans l'entreprise en tant que poste technique. Malheureusement, le groupe régional n'a pas encore vu le jour.

La variété des structures impliquées dans le réseau de lecture publique régional est à la fois facteur de richesse et de complexité. Deux types de réseaux structurés ressortent, autour des B.C.P. dans les départements et celui de la ville de Toulouse, en forme d'étoile avec une unité coordinatrice centrale. La fonction de celle-ci est d'impulser, d'organiser, de fournir des services communs, en complémentarité et solidarité avec les différentes unités réparties sur le territoire (B.M., annexes, bibliothèques-relais).

Par contre, les B.M. des villes moyennes apparaissent plus isolées : quelques départements (Aveyron, Lot, Ariège) ont ébauché des regroupements professionnels (B.M., B.C.P.) avec réunions régulières et animations en coopération (Fureur de lire).

Il n'existe pas encore de réseau informatique régional. La recherche documentaire ne peut se faire que sur les sites informatisés. Les accès videotex accessibles au public sont issus de réseaux nationaux : C.C.N.-P.S. ; Pancatalogue.

Au terme de cette analyse, comment se présente le réseau de lecture publique de Midi-Pyrénées, conséquence directe des actions de coopération et de la réunion des volontés de l'Etat, des collectivités territoriales et des professionnels ?

Depuis 1984, l'aménagement régional en matière de bibliothèques s'est beaucoup amélioré : nombreuses constructions de B.M., réaménagements d'équipements existants, annexes, modernisations, etc... La prise de conscience, par les élus, du caractère prioritaire d'une B.M., comme équipement culturel de base, est favorisée par l'importance des incitations financières accordées par l'Etat (concours particuliers) et la Région (subventions complémentaires). Les volontés locales doivent être soutenues.

Les différences constatées en Midi-Pyrénées entre les départements bénéficiaires montrent le rôle essentiel des relais (Préfecture, Conseil Général, B.C.P. - B.D.P) pour la transmission de l'information sur les financements croisés, en direction des communes. La faiblesse des regroupements intercommunaux pour la création d'une bibliothèque publique est significative des difficultés de coopération entre collectivités locales et des conflits de pouvoir.

Le réseau de lecture publique est, donc, constitué de bibliothèques très contrastées, par la taille et les moyens : leur fonctionnement en est affecté, cela détermine également la qualité des relations avec les autres structures publiques.

Des sous-réseaux géographiques cohérents se sont formés autour des B.C.P. (B.D.P.) dans les départements rassemblant également des B.M. de villes moyennes (Aveyron, Lot) et autour de la centrale de la B.M.C. de Toulouse. Par contre la majorité des B.M. des villes moyennes sont organisées de manière indépendante.

En ce qui concerne les liens établis depuis 1984 entre les différentes unités de lecture publique par les actions de coopération, l'expérience de la société civile coopérative NADAL est la plus positive : l'implication des départements à tous les niveaux (financier, technique) a été exemplaire. Le travail accompli a permis de combler une partie du retard de la région en matière d'informatisation des bibliothèques, condition nécessaire pour une mise en réseau. Cependant, la circulation de l'information bibliographique et la circulation des documents ne peuvent encore bénéficier ni de liaisons entre les systèmes choisis sur les différents sites ni d'accès videotex. La préférence donnée à MULTILIS par les B.C.P. et la B.M.C. de Toulouse est une condition favorable pour les futures connexions.

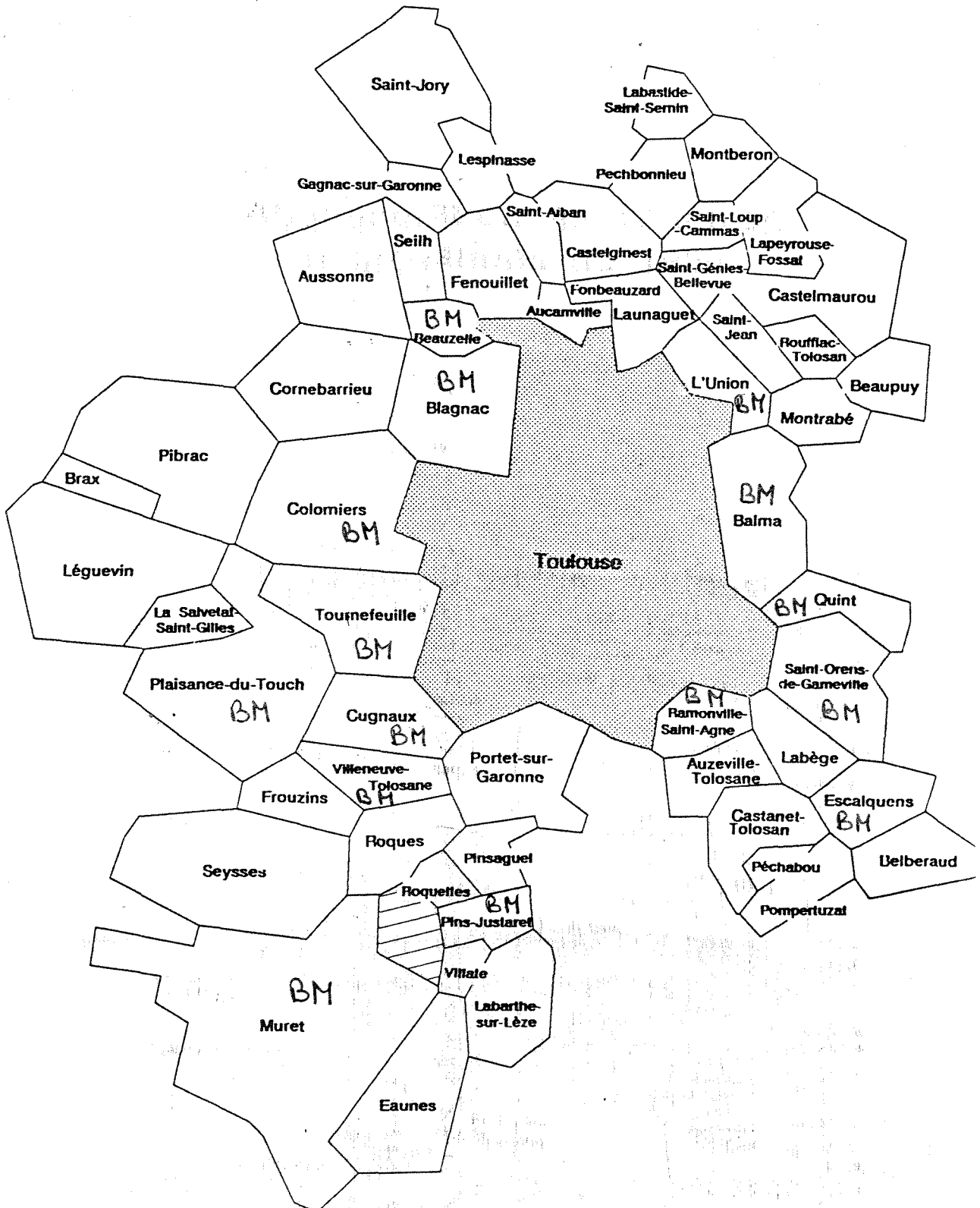
En dehors de ce résultat, des projets ponctuels ont réunis bibliothèques publiques entre elles ou en coordination avec le C.R.L. (animation, formation, patrimoine). Des services communs régionaux, issus d'une action coopérative, ont un fonctionnement plus au moins indépendant des bibliothèques publiques et un rayonnement régional variable : le Centre de documentation et d'information sur la littérature de jeunesse (C.R.L.), le Centre de formation aux carrières des bibliothèques, du livre et de la documentation, la formation élémentaire organisée par l'A.B.F.

Une évaluation régionale fine des besoins et des moyens des bibliothèques publiques permettrait de redéfinir, pour chaque fonction, les relais de coordination, leur statut, ainsi que les responsabilités politico-administratives : celles de l'Etat en matière de normalisation, réglementation ; celles de l'Etat et de certaines collectivités locales (Région, départements, grandes villes). Est-il possible comme en Allemagne que "les collectivités de rang supérieur⁷⁰ assument clairement un rôle compensateur pour les collectivités défavorisées et les missions supra-locales⁷¹ " .

⁷⁰ Au sens de ressources.

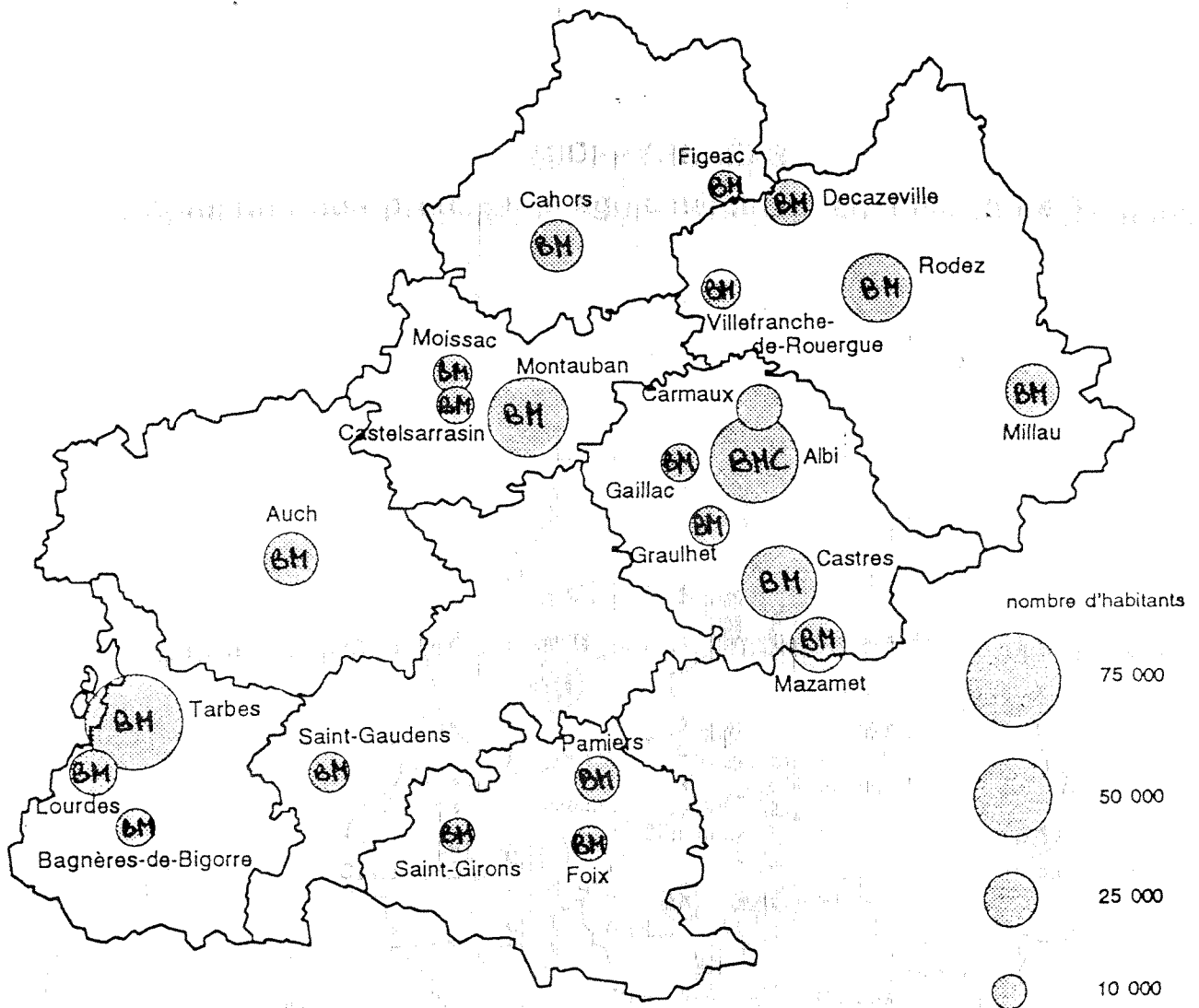
⁷¹ H. Vanbesien .- Interlignes .- 1992, n° 2

Agglomération de Toulouse délimitations de 1990



MIDI-PYRÉNÉES

Population des principales agglomérations en 1990 (hors Toulouse)



Source : Recensement de la Population de 1990

© INSEE 1992 - IGN 1990

ANNEXE 3

Données géographiques et démographiques
sur le départements de Midi-Pyrénées

	km2 superficie	Nombre communes	Nombre cantons	Densité hab/km2	Population en 1990	% + 60 ans
ARIEGE	4.890	332	22	28	136.598	29,5
AVEYRON	8.735	304	46	30	270.141	28,2
HAUTE-GARONNE	6.309	588	50	146,8	925.962	19,1
GERS	6.257	462	31	27,9	174.587	28,8
LOT	5.216	340	31	29,9	155.816	29,4
HAUTES- PYRÉNÉES	4.464	474	34	50	224.759	25,8
TARN	5.758	324	43	59,5	342.723	26,2
TARN ET GARONNE	3.718	195	28	53,8	200.220	25,33

Sur l'ensemble de Midi-Pyrénées :

	1990	1982
ACTIFS	1.059.717	969.520
INACTIFS	1.371.813	1.351.412
dont		
Elèves, étudiants	228.156	198.500
Retraités	498.083	383.876

Chiffres INSEE 1990

ANNEXE 4

BIBLIOTHEQUES CENTRALES DE PRET MIDI-PYRÉNÉES (1.300 à 1600 m2)

	Création	Population à desservir	Nombre communes	Relais tous publics	B.M. ¹	Prêt direct	Scolaires		Crédits acquisitions	Collections	Personnel	% bénévoles
ARIEGE	1953	135.725	331						1.060.000	180.000	17	
AVEYRON	1964	216.183	301	115	25	67	66		689.130	190.000	17	93,57%
HAUTE-GARONNE	1946	384.409	528	165	58	49	628			320.000	32	
GERS	1973	150.472	461	125	10	3	268		609.989	150.000	14	
LOT	1973	137.100	339	51%	51%	39	49%		606.553	140.000	13	98,2%
HAUTES-PYRÉNÉES	1966	156.248	472	87	11		370		601.389	180.000	13	90%
TARN	1945	201.219	318	272	15	54	93		1.506.000	220.000	28	99,8%
TARN ET GARONNE	1971	120.563	192	99	24	23	125		623.589	145.000	19	95,5%

¹L'appellation B.M. est à prendre avec prudence : ces services dépendent de la B.C.P. pour leur fonctionnement.

MIDI-PYRÉNÉES

La population des villes-centres des principales agglomérations (hors Toulouse)

	Population en 1975	Population en 1982	Population en 1990	Variation 1982-1990	Solde naturel 1982-1990	Solde migratoire 1982-1990
TARBES	54 897	51 422	47 566	- 3 856	+ 1 227	- 5 083
ALBI	46 162	45 947	46 579	+ 632	+ 237	+ 395
MONTAUBAN	48 028	50 682	51 224	+ 542	+ 1 185	- 643
CASTRES	45 978	45 578	44 812	- 766	+ 1 280	- 2 046
RODEZ	25 550	24 368	24 701	+ 333	+ 1 107	- 774
MAZAMET	14 440	12 840	11 481	- 1 359	- 329	- 1 030
MILLAU	21 907	21 695	21 788	+ 93	- 143	+ 236
AUCH	23 185	23 258	23 136	- 122	+ 413	- 535
CAHORS	20 226	19 707	19 735	+ 28	+ 580	- 552
DECAZEVILLE	10 231	8 804	7 754	- 1 050	- 299	- 751
CARMAUX	13 208	12 113	10 957	- 1 156	- 462	- 694
PAMIRS	14 325	13 345	12 965	- 380	- 73	- 307
LOURDES	17 870	17 425	16 300	- 1 125	- 132	- 993
SAINT-GAUDENS	12 148	11 644	11 266	- 378	- 86	- 292
GRAULHET	14 097	13 543	13 523	- 20	+ 300	- 320
VILLEFRANCHE-DE-R.	12 284	12 693	12 291	- 402	+ 169	- 571
MOISSAC	11 826	11 184	11 971	+ 787	+ 48	+ 739
BAGNERES-DE-B.	9 947	9 242	8 424	- 818	- 365	- 453
GAILLAC	10 573	10 389	10 378	- 11	- 497	+ 486
CASTELSARRASIN	10 752	10 924	11 317	+ 393	+ 66	+ 327
FOIX	9 599	9 282	9 964	+ 682	- 41	+ 723
SAINT-GIRONS	8 130	7 260	6 596	- 664	- 323	- 341
FIGEAC	10 077	9 667	9 549	- 118	+ 1	- 119

Source : INSEE, Recensements de la Population

Les villes-centres sont classées par ordre décroissant de la population des agglomérations en 1990

BIBLIOGRAPHIE

DECENTRALISATION

Association des maires des grandes villes de France .- Bilan et réalité de la coopération intercommunale dans les grande villes .- *Etudes* n° 97, 1989

L'audit des régions : dépenses, recettes, fiscalité et endettement .- *Les échos, le quotidien de l'économie*, Jeudi 12 mars 1992

BELORGEY, G .- La France décentralisée .- Paris : Berger-Levaul, 1984

CROZIER, Michel, FRIEDBERG, Ehrard .- L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective .- Paris : Seuil, 1977 .- 436 p. ISBN 2-02-004677 - 6

GONTCHAROFF, G., MILANO, S. .- La décentralisation .- Paris : Syros

1 : Nouveaux pouvoirs, nouveaux enjeux .- Nouvelle édition 1984 .- 152 p. ISBN 2-86738-0359

2 : Le transfert de compétences .- 1987 .- 190 p. ISBN 2-86738-207-6

GRUBER, Annie .- La décentralisation et les institutions administratives .- Paris : A. Colin, 1986 .- 392 p. ISBN 2-200-31232-6

MARTIN, Samuel et NOVARINA, Gilles .- La décentralisation : décentralisation et intercommunalité .- Paris : Syros, 1988 ISBN 2-86738-267-X

Ministère de l'Intérieur. Direction générale des collectivités locales .- Les nouvelles relations : Etat, collectivités locales : colloque de Rennes, Avril 1990 .- Paris : La documentation française, 1991 .- (Collection Etudes et recherches)

PONTIER, Jean-Marie .- La région .- Paris : Dalloz, 1988 .- 386 p. ISBN 2-247-00876-3

Pouvoirs. Janvier 1992, n° 60

REMOND, Bruno, BLANC, Jacques .- Les collectivités locales .- Paris : Dalloz, 1989
ISBN 2-247-01027-X

RONDIN, Jacques .- Le sacre des notables : la France en décentralisation .- Paris : Fayard, 1985. ISBN 2-213-01588-0

SCHMITT, Dominique, Dir .- La région à l'heure de la décentralisation .- Paris : La documentation française, 1985 .- (Notes et documents n° 4772)

TERRAZZONI, A. .- La décentralisation à l'épreuve des faits .- Paris : LGDJ, 1987 .- 288 p. ISBN 2-275-00876-4

TURPIN, Dominique .- La région .- Paris : Economica, 1987 .- 448 p. ISBN 2-7178-1291-1

DECENTRALISATION CULTURELLE

Approches de la production culturelle territoriale : actes des journées d'étude du G.R.I.C.C., Octobre 1989, Toulouse .- Toulouse : G.R.I.C.C., G.R.E.S.E., 1989

BEAUNEZ, Roger .- Politiques culturelles et municipalités... .- Paris : Editions Ouvrières, 1985 .- 260 p.

CARDONA, Jeanine, LACROIX, Chantal .- Chiffres-clés 1991 : annuaire statistique de la culture .- Paris : La documentation française, 1991

Coopération des collectivités publiques et action culturelle : compte rendu du Colloque de Grenoble, 1-2 Décembre 1988 .- Paris : La documentation française, 1989

ESTEBE, Philippe, REMOND, Emmanuel .- Les Communes au rendez-vous de la culture : pour des politiques culturelles municipales .- Paris : Syros, 1983 .- 284 p.

FRIEDBERG, Erhard, URFALINO, Philippe .- Le jeu du catalogue : les contraintes de l'action culturelle dans les villes .- Paris : La documentation française, 1987

MENGIN, Jacqueline, LEPAGE, Jacques .- Le rôle culturel du département .- Paris : La documentation française, 1987

QUEYRANNE, Jean-Jack.- Les régions et la décentralisation culturelle : les conventions de développement culturel régional .- Paris : La documentation française, 1982

RIZZARDO, René .- La décentralisation culturelle : rapport au Ministre de la Culture et de la Communication .- Paris : La documentation française, 1990 .- 129 p. ISBN 2-11-002509-3

ROUSSEL, Gilles .- La décentralisation culturelle ou la démocratie difficile. *Après-demain* Mars 1990, n° 322, p 9-14

DECENTRALISATION ET BIBLIOTHEQUES

Les bibliothèques dans les politiques culturelles. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1992, t. 37, n° 5

Dossier décentralisation. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1990, t. 35, n° 1 et 2

GUDIN DE VALLERIN, Gilles .- Le Conseil Régional de Bourgogne et sa politique pour le livre et les bibliothèques .- E.N.S.B. , 1988 (D.E.S.S. Direction de projets culturels)

JOLLY, Claude .- Etat de droit, droits de l'Etat : le contrôle par l'Etat des bibliothèques des collectivités territoriales. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1987, t. 32, n° 2, p 144- 149

Ministère de la Culture et de la Communication. Direction du livre et de la lecture .- Objectif lecture : bibliothèques et décentralisation, réseaux de lecture .- Paris : D.L.L., 1989

TABET, Jean .- Lecture publique et décentralisation. *Impressions du Sud*. 1985, n° 10, p 32-33

YVERT, Louis .- Décentralisation et bibliothèques publiques... *Bulletin des bibliothèques de France*. 1984, t. 29, n° 4, p 269-297

YVERT, Louis .- Bibliothèques territoriales : les discours et la réalité. *Interlignes*. Décembre 1990, n° 19, p 5-10

COOPERATION ENTRE BIBLIOTHEQUES

ALESSIO, Michel, BRIAND, Gérard .- Les structures régionales du livre .- Paris : D.L.L., 1987

Cercle d'études des bibliothécaires des régions Aquitaine - Midi-Pyrénées - Languedoc .- L'An II de la coopération régionale : bilan et perspectives : Journées d'études de Pau, Juin 1987 .- 21 p.

COMTE, Henri .- La médiathèque de secteur : utopie ou solution de demain ? *Médiathèques publiques*. 1979, n° 49, p 14-18

Coopération. 1985, n° 0 (Revue publiée par l'Agence de coopération régionale pour la documentation Rhône-Alpes)

Coopération des bibliothèques de France : rapport aux deux ministres de la Culture et de la Communication, et de la Recherche et de l'Enseignement supérieur. *Lettres*. 1987, n° 12

F.F.C.B. .- Enquête : état des lieux de la coopération régionale en 1991 .- Paris : F.F.C.B., 1992
.- 39 p.

GOASGUEN, Jean .- Coopération : un oui franc et massif. *Bulletin des Bibliothèques de France*. 1986, t. 31, n° 2

GOASGUEN, Jean .- Vers des structures régionales de coopération. *Bulletin d'informations de l'A.B.F.* 1984, n° 123

L'Interactif, le journal de la coopération. Mars 1987, n° 1 (publié par la F.F.C.B. .- Paris).
Devient : Les Feuilles de l'Interactif. 1992, n° 1

MOLLET, Martine .- Les enjeux d'une coopération interbibliothèques régionale à l'heure de la décentralisation .- Mémoire D.E.S.S. : I.E.P., Grenoble, 1985

Questions de coopération. *Bulletin des Bibliothèques de France*. 1991, t. 36, n° 3

Perspectives pour la coopération .- Paris : F.F.C.B., 1991

Resealement. *Bulletin d'informations de l'A.B.F.* 1990, n° 147

BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

COMTE, Henri .- Les bibliothèques publiques en France .- Villeurbanne : Presses de l'E.N.S.B., 1977

FRANCE. Conseil supérieur des bibliothèques. Rapport du président pour l'année 1990 .- Paris : C.S.B., 1991

FRANCE. Conseil supérieur des bibliothèques. Rapport du président pour l'année 1991 .- Paris, C.S.B., 1992

FRANCE. Ministère de la Culture. Les bibliothèques en France : rapport au Premier Ministre ... par un groupe interministériel présidé par Pierre Vandevoorde .- Paris : Dalloz, 1982.
ISBN 2-247-00336-2

PALLIER, Denis .- Les bibliothèques en France. *I.F.L.A. Journal*. 1989, vol. 15, n° 2, p 99-111

PINGAUD, Bernard .- Le droit de lire : pour une politique coordonnée du développement de la lecture, rapport à la D.L.L. .- Paris : D.L.L., 1989

PINGAUD, Bernard BARREAU, Jean-Claude .- Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture .- Paris : Dalloz, 1982 .- ISBN 2-247-00335-4

Quelle loi pour les bibliothèques en France ? *Bulletin d'informations de l'A.B.F.* 1992, n° 154

B.C.P. (B.C.D. depuis juillet 1992)

A.D.B.C.P. .- L'informatisation des B.C.P. : actes des journées d'étude. Moulins, 20-21 Janvier 1988....- Charnay-les-Mâcon : A.D.B.C.P., 1988

Association des directeurs des bibliothèques centrales de prêt. Guide des B.C.P. 1991 .- Charnay-les-Mâcon : A.D.B.C.P., 1992

B.C.P. *Bulletin des Bibliothèques de France.* 1985, t. 30, n° 3-4

BOULBET, Geneviève .- De la bibliothèque circulante... au centre départemental de coopération.. .- *Transversales.* Octobre 1989, n° 10, p 31-32

CALENGE, Bertrand .- Dans la forêt des bibliothèques. *Esprit.* Mars-Avril 1991, n° 3-4, p 83-95

CALENGE, Bertrand, DOUBROFF, Olivier .- Du dépôt à la bibliothèque intercommunale. *Bulletin des Bibliothèques de France.* 1990, t. 35, n° 1, p 33-44

DOUBROFF, Olivier .- Bibliothèques intercommunales .- Charnay-les-Mâcon : A.D.B.C.P., 1988

GEMMERLE, Martine .- La formation dans les réseaux départementaux des B.C.P. .- Charnay-les-Mâcon : A.D.B.C.P., 1990. ISBN 2-9503-3461-8

LEPOTTIER, Nicole .- Quand une B.C.P. fait la foire... *Bulletin des Bibliothèques de France.* 1985, t. 30, n° 3-4, p 266-269

Transversales (Revue publiée par l'A.D.B.C.P. 1987)

VANBESIEN, Hugues .- Les bibliothèques centrales de prêt entre tradition et mutation... *Bulletin des Bibliothèques de France.* 1990, t. 35, n° 4

BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES

BEGHAIN, Patrice .- Rapport sur les bibliothèques municipales classées .- Avril 1989

YVERT, Louis .- Sur les catégories de bibliothèques municipales... *Bulletin des Bibliothèques de France.* 1992, t. 37, n° 5, p 54-71

PATRIMOINE

F.F.C.B. .- Manifeste pour le patrimoine écrit et graphique .- Paris : F.F.C.B., 1988

Journée du patrimoine écrit, Rhône-Alpes, Lundi 8 Octobre 1990 (Ville de Roanne, ACORD)
.- *Les cahiers de la coopération*. Décembre 1990, n° 9

Journées patrimoniales d'Arc et Senans : actes .- Paris : F.F.C.B., D.L.L., 1988 .- 131 p.
ISBN 2-907420-00-3

Ministère de la Culture, de la Communication, des Grands Travaux et du Bicentenaire.
Direction du livre et de la lecture .- Etude d'opportunité pour l'implantation de centres de conservation des documents graphiques en région : Jean-Marie Arnault,... .- Paris : D.L.L., 1989
.- 53 p.

NERIS, Alain, SURGET, Erick, Dir. .- Le patrimoine des bibliothèques du 21ème siècle : technologies, coopération, partenariat.. .- Poitiers : A.B.C.D., 1990 .- 152 p.

Le patrimoine des bibliothèques. Rapport de la Commission... (Président : Louis Desgraves) .- Paris : 1982

QUERRIEN, Max.- Pour une nouvelle politique du patrimoine : rapport au Ministre de la Culture .- Paris : La documentation française, 1982. ISBN 2-11-000922-5

VARRY, Dominique .- Plaidoyer pour l'inventaire des fonds patrimoniaux. *Bulletin des Bibliothèques de France*. 1990, t. 35, n°2, p 99-103

FORMATION

HECQUARD, Françoise .- La formation des bibliothécaires : l'enseignement de l'Association des bibliothécaires français de 1910 à 1991.. .- Paris : A.B.F., 1992

B.C.D.

A.D.A.C.E.S. .- La bibliothèque centre documentaire : Paris : A.D.A.C.E.S., I.N.R.D.P., 1976.
ISBN 2-7654-0147-0

Bibliothèques et écoles. *Bulletin des Bibliothèques de France*.- 1991, t. 36, n° 2

CHESNOT, Odile, HASSENFORDER, Jean .- La bibliothèque centre documentaire à l'école élémentaire .- Paris : Cercle de la librairie, 1978 .- 79 p. ISBN 2-7654-0188-8

JORDI, Catherine .- B.C.D. mode d'emploi .- Nice : C.R.D.P., 1992

PARENT, Yves .- La B.C.D. pour quelle école ? pour quelle lecture ? .- Paris : A.F.L., 1984

Le partenariat. *Argos*. Avril 1991, n° 6

BIBLIOTHEQUES D'ENTREPRISES

BOUVIER, Christine .- Enquête statistique sur les bibliothèques des comités d'entreprises. La lecture en entreprise .- Paris : D.L.L., 1991

FOURASTIE, Michelle .- La lecture en entreprise : les bibliothèques de comités d'entreprises en Midi-Pyrénées .- Toulouse : A.B.F. (Midi-Pyrénées), 1989

TABET, Jean .- Les bibliothèques des comités d'entreprises composantes de la lecture publique. *Impressions du Sud*. 1989, n° 22, p 47-49

MIDI-PYRÉNÉES

Collectif PAMBENEL .- Politique en Midi-Pyrénées. Edition revue et augmentée .- Toulouse : Eché, 1987

GALLIANO, Danielle, GILLY, Jean-Pierre .- Toulouse technopole et la région Midi-Pyrénées... .- *INSEE. Statistiques et Etudes Midi-Pyrénées*; Toulouse. 1987, n° 4, p 9-13

JULIEN, Philippe, GRAND, Corinne .- Des champs à la ville : l'agglomération toulousaine s'affirme. *INSEE. Statistiques et études Midi-Pyrénées*. Toulouse. 1991, n° 2, p 9-13

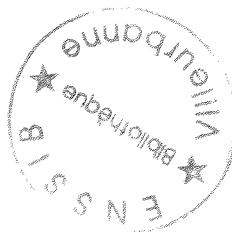
MARCONIS, Robert .- Midi-Pyrénées XIX - XXème siècle

1. Genèse et fonctionnement de la région .- Toulouse : Milan, 1986

MASERO, José .- Bassins de vie, bassins d'emploi. *INSEE. Statistiques et études Midi-Pyrénées*. Toulouse. 1990, n° 4, p 3-8

Ministère de la Culture et de la Communication. Direction régionale des affaires culturelles .- Midi-Pyrénées, chiffres et lettres. Données statistiques et documentaires sur le livre et la lecture en Midi-Pyrénées .- Toulouse : ADDOCC Midi-Pyrénées, 1988 .- 112 p.

PRADEL DE LAMAZE, François.- Des bassins de vie quotidienne .- *INSEE. Statistiques et études Midi-Pyrénées*. Toulouse. 1990, n° 3, p 12-29





9596045